



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 13 septembre 2021
à 19 h**

Considérant l'état d'urgence sanitaire et les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.**

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

Pour s'inscrire il faut aller sur le site Montreal.ca, choisir l'arrondissement Outremont, se rendre à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.

La question doit être reçue avant 18 h le jour même de la séance. Après ce délai, la question sera automatiquement inscrite à la séance ordinaire suivante. Un accusé de réception sera envoyé après l'inscription. L'heure de réception à l'arrondissement prévaut sur l'heure d'envoi du formulaire;

Pour envoyer une pièce jointe, vous devez transmettre votre question et la pièce jointe à l'adresse : secretariat.outremont@montreal.ca

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Mot du maire et des élu(e)s

- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021, à 19 h
- 10.04** Période de questions des citoyens
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2021, à 19 h
- 10.06** Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 26, avenue Robert

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Addenda - Modifier l'article 5 de la convention approuvée le 7 juin 2021 à Outremont en famille pour le projet Boîte à surprises (réf.: CA21 160162)
- 20.02** Addenda - Modifier la source de financement du contrat accordé le 6 juin 2021 à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 - 3 soumissionnaires – Autoriser une dépense totale de 259 252,81 \$ incluant les taxes et le budget de contingences (réf.: CA21 160127)
- 20.03** Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 93 358 \$ (Contrat : 91 527,45 \$ + Contingences : 1 830,55 \$) (taxes incluses) - Dépense provenant des surplus libres
- 20.04** Accorder un contrat à De Sousa pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont pour un montant de 151 893,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public OUT-TRV09-21 - 3 soumissionnaires - Autoriser une dépense totale de 182 272,16\$, incluant les taxes et le budget de contingences - Dépense provenant du budget du PDI
- 20.05** Accorder un contrat à Urbex construction inc., pour des travaux de réfection des surfaces de jeux - Mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher à Outremont pour un montant de 315 769,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public OUT-TRV13-21 - 3 soumissionnaires - Autoriser une dépense totale de 357 346,60 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences - Dépense provenant du PDI
- 20.06** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 8 945 \$ à l'organisme Maison des jeunes d'Outremont, pour la période du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, pour le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense assumée par la Ville centrale
- 20.07** Approuver la convention de contribution financière pour un montant de 140 472,36 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 à l'organisme à but non lucratif la Maison des Jeunes d'Outremont pour la réalisation de Projet à l'annexe 1 - Approuver le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des Jeunes d'Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Budget de fonctionnement

- 20.08** Accorder un soutien financier de 402 091 \$ taxes incluses à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ / Demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière / Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention
- 20.09** Approuver, à compter du 1er septembre 2021, la modification de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et La Société en commandite Stationnement de Montréal (maintenant appelée Agence de mobilité durable) le 28 novembre 2007 afin d'y retirer les 20 places de stationnement prévues sur le terrain désigné comme étant le stationnement hors rue numéro 11 Champagneur (UP-350), situé sur le lot 1 351 563 du cadastre du Québec dans l'arrondissement d'Outremont afin de permettre l'occupation du terrain à des fins de cour d'école par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2021
- 30.02** Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2021
- 30.03** Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2021
- 30.04** Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2021
- 30.05** Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 juillet 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats* (1176)
- 30.06** Addenda - Modifier la résolution CA21 160092 afin d'autoriser une dépense totale de 173 720 \$, toutes taxes incluses, et annuler la contingence dans le cadre du mandat à La Pépinière Espaces Collectifs pour les aménagements transitoires de l'avenue Bernard dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP)
- 30.07** Addenda - Autoriser une dépense additionnelle de 17 678,23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard
- 30.08** Autoriser une dépense de 30 073 \$, toutes taxes incluses, incluant une contingence de 3 211 \$ (14 %), afin de mandater les services d'un consultant pour la tenue d'une consultation publique sur le thème des nuisances de chantiers de construction - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

40 – Réglementation

- 40.01.1** Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Déplacement de l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood
- 40.01.2** Adopter un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Déplacement de l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood
- 40.02.1** Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont / Adopter un premier projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont
- 40.02.2** Adopter un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont
- 40.03** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* (AO-513), visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV - Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activité sportive
- 40.04** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171)
- 40.05** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Modification du sens de circulation sur les parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du Règlement 1171
- 40.06** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe «H» du Règlement 1171
- 40.07** Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « Un pique-nique au soleil - Montagne secrète » du Festival International de musique POP Montréal, le dimanche 26 septembre 2021 de 9 h à 13 h 30
- 40.08** Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) et de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du Yom Kippour de l'organisme "Les Amis juifs du Mile-End" au parc St-Viateur les 15 et 16 septembre 2021 et dérogeant à l'article 9 du Règlement AO-204

- 40.09** Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), de l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) et de l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et les nuisances* (1063), une ordonnance autorisant l'occupation du parc Beaubien pour permettre la tenue de l'événement de la mini-kermesse le samedi 18 septembre 2021 de 16 h à 22 h et le dimanche 19 septembre 2021 de 11 h à 18 h et dérogeant à l'article 9 du Règlement AO-204, aux alinéas 6e) et 6g) du Règlement 1107 et à l'alinéa 2r) du Règlement 1063
- 40.10** Édicter, en vertu de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance visant à autoriser la fermeture temporaire de l'avenue Champagneur entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard le 23 septembre 2021 de 11 h à 22 h dans le cadre de l'inauguration de la place Monique-Mercure et du lancement du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont et dérogeant à l'article 9 du Règlement AO-204
- 40.11** Édicter, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Beaubien dans le cadre de la tenue de l'événement « Cross-country » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire le 1er octobre 2021 de 7 h 30 à 15 h 30
- 40.12** Édicter, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Monique Mercure dans le cadre de la tenue de l'événement « Soirée bénéfice du film Aline », film événement de Valérie Lemerrier le jeudi 16 septembre 2021 de 19 h à 22 h
- 40.13** Édicter, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) et de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur dans le cadre de la tenue de l'événement « Foire des possibles » organisé par l'organisme Réseau entraide Covid-19 le 26 septembre 2021 de 14 h à 17 h et dérogeant à l'article 9 du Règlement AO-204
- 40.14** Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (AO-21), le renouvellement pour une durée de six (6) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

47 – Urbanisme

- 47.01.1** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert, une couverture au sol maximale prescrite à la grille d'usage pour la zone RA-22 est de 40 %. La couverture au sol actuelle est de 43.17 %, le projet propose une couverture au sol de 43.04 %, soit 3,04 % de plus que la couverture maximale autorisé dans la zone RA-22 et ce, malgré ce que prévoit l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) / Déposer le rapport de consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 26, avenue Robert
- 47.01.2** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation d'implantations et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert

- 47.02** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantations et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant l'immeuble situé au 365, avenue Outremont
- 47.03** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant les immeubles situés au 6250, rue Hutchison, 6500, rue Hutchison, 62 avenue Beloeil, 1365, boulevard du Mont-Royal, 439, avenue Wiseman, 931, avenue Pratt et 419, boulevard Saint-Joseph

60 – Information

- 60.01** Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 06 juillet 2021
- 60.02** Dépôt du rapport scientifique du professeur Frédérique Dejean, PhD, de l'Université du Québec à Montréal intitulé «Les synagogues hassidiques à Outremont et dans le Mile End: Évaluation de la situation actuelle, des besoins et des enjeux urbains»
- 60.03** Dépôt du rapport d'inventaire 2019 des émissions de gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont produit par l'organisme Enviro-accès
- 60.04** Dépôt du plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont (2021-2030)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1207426014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modifier l'article 5 de la convention approuvée le 7 juin 2021 à Outremont en famille pour le projet Boîte à surprises (réf.: CA21 160162)

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, le conseil a octroyé un soutien financier de 14 225,00 \$ à l'organisme à but non lucratif Outremont en famille pour le projet "Boîte à surprises";

ATTENDU que lors de cette même séance, le conseil a approuvé le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en famille établissant les modalités et conditions de ce soutien financier et a autorisé le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer la convention;

ATTENDU que l'article 5 de la convention concernant les versements à l'organisme doit être modifié afin de respecter les budgets annuels alloués à l'arrondissement d'Outremont par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

ATTENDU que le montant total alloué au projet demeure le même soit 14 225 \$ et que seule la séquence des versements 2021 et 2022 doit être modifiée;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE MODIFIER l'article 5 de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Outremont en famille dans le cadre du projet "Boîte à surprises", signée le 8 juillet 2021 par les parties;

D'APPROUVER le projet de convention addenda rédigé à cette fin;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention addenda;

D'IMPUTER cette dépense, entièrement assumée par la ville centre, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:46

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modifier l'article 5 de la convention approuvée le 7 juin 2021 à Outremont en famille pour le projet Boîte à surprises (réf.: CA21 160162)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda concerne le projet estival de l'organisme à but non lucratif Outremont en famille intitulé la «Boîte à surprises».

Les montants versés par le SDIS à l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et familles vulnérables (anciennement Politique de l'enfant) pour 2021 et 2022 sont de 41 391 \$ par année.

L'article 5 de la convention concernant les versements à l'organisme a été modifié afin de respecter les budgets annuels alloués à l'arrondissement d'Outremont en provenance du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Le montant total alloué au projet demeure le même soit 14 225 \$, mais les versements seront modifiés comme suit:

OSBL	Projet	Montant 2021			Montant 2022			TOTAL
		1 versement	2 versement	total	1 versement	2 versement	total	
Outremont en famille	Boîte à surprises	7 112,00 \$	0 \$	7 112,00 \$	6 401,00 \$	712,00 \$	7 113,00 \$	14 225,00 \$

C'est pourquoi la convention pour le projet Boîte à surprises d'Outremont en famille doit être approuvée de nouveau par le conseil d'arrondissement. Les versements inscrits à l'intervention financière ont été corrigés en conséquence. Sans cette modification le budget annuel de 2021 aurait été en déficit de 6 401 \$ et celui de 2022 en surplus.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement social et
durable

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme 82 782 \$ à trois organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les 5 projets de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés.

Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

En 2021, dans ce contexte, la Ville réitère son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;

- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants
2. L'écoute des besoins
3. L'accompagnement vers l'autonomie
4. La flexibilité des réponses
5. Le travail en partenariat

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une instance de concertation locale impliquant des acteurs agissant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0419 du 13 mars 2019

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CA20 16 0195 du 2 juillet 2020

Autoriser une dépense totalisant la somme de 10 755 \$ (toutes taxes applicables incluses) dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 pour des projets destinés à l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020

CA20 16 0134 du 4 mai 2020

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 021 \$ (toutes taxes applicables incluses), dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020

CA18 16 0288 du 4 septembre 2019

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

CA19 16 0424 du 2 décembre 2019

Accorder une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019

CA18 16 0288 du 4 septembre 2018

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Outremont en famille - Fiduciaire pour la Table de la petite enfance d'Outremont

Nom du projet: **Boîte à surprises**

Montant de la contribution recommandée : 14 225 \$

Brève description du projet: Un vélo triporteur qui va, selon une programmation bien définie, dans les différents parcs de l'arrondissement tout au long de l'été, afin d'offrir des ateliers structurés autour de l'éveil de l'enfant, des activités de motricité, activités d'éveil aux arts à la lecture et à l'écriture et prônant les saines habitudes de vie.

Durée du projet: 7 juin 2021 au 31 août 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux enfants vulnérables du quartier n'ayant pas accès aux activités régulières de camp de jour

Nom de l'organisme : Outremont en famille

Nom du projet: **Allô les préados !**

Montant de la contribution recommandée : 12 904 \$

Brève description du projet: Ateliers scientifiques avec l'organisme Scientifines et ateliers de codage informatique avec l'organisme Kids Code Jeunesse pour contrer l'isolement des pré-adolescents dû à la pandémie.

Durée du projet: 13 septembre 2021 au 31 décembre 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux préadolescent.es vulnérables du quartier

Nom de l'organisme : Outremont en famille

Nom du projet: **Grand'Récré**

Montant de la contribution recommandée : 19 438 \$

Brève description du projet: Ateliers dirigés «parents-enfants» pour les 0-1 an et 1-3 ans mettant en interaction les parents avec leurs enfants afin de stimuler les différentes sphères du développement de l'enfant, de participer à l'éveil des tout-petits, de renforcer le lien d'attachement et d'outiller les parents pour accompagner leur enfant. Des invités professionnels interviennent selon leur spécialité afin de donner accès à des activités culturelles, de loisir et de santé/bien-être pour l'enfant. Activité «défoule-toi» : ateliers de motricité pour assurer le développement psycho-moteur des enfants de façon encadrée.

Durée du projet: 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux enfants et familles vulnérables du quartier

Nom de l'organisme : Ado Spectrum

Nom du projet: **Trouve ta voie**

Montant de la contribution recommandée : 14 300 \$

Brève description du projet: Camp de jour spécialisé pour l'été 2021 et 2022 et aide au devoirs (sessions automne-hiver) pour les enfants ayant le Trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ils seront impliqués dans la prise de décision et surtout, dans la planification et la réalisation des activités afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance, de compétence et leur auto-détermination.

Durée du projet: 7 juin 2021 au 31 décembre 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs et la persévérance scolaire des enfants TSA

Nom de l'organisme : Maison des jeunes d'Outremont

Nom du projet: **Création d'un espace LGBTQ+**

Montant de la contribution recommandée : 21 915 \$

Brève description du projet: Ouverture de la Maison des jeunes d'Outremont une journée supplémentaire chaque semaine, spécifiquement pour une population vulnérable, soit les jeunes LGBTQ+ et en questionnement de 12 à 18 ans, afin de promouvoir le bien-être personnel, social, sexuel et mental de ces jeunes. Cet espace LGBTQ+, par et pour les jeunes, permettrait de poursuivre le travail continu de mise en place d'un milieu de vie plus respectueux et inclusif face à la diversité sexuelle et de genre pour les adolescent.e.s qui résident ou fréquentent une école sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Durée du projet: 7 juin 2021 au 31 décembre 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'inclusion des adolescent.es LGBTQ+ et leurs allié.es

JUSTIFICATION

L'arrondissement a procédé par appel à projets ouvert, d'une somme de 82 782 \$, à tous les organismes à but non lucratif, du 1er mars au 5 avril 2021, via la plate-forme web «Gestion et suivi des subventions» (GSS). Des rencontres individuelles ont été réalisées auprès des organismes qui en ont fait la demande, afin de leur offrir un accompagnement.

6 projets ont été déposés en ligne par 3 organisations soit;

- Ado Spectrum - Trouve ta voie
- Outremont en famille pour la Table petite enfance d'Outremont - Tous ensemble pour les enfants d'Outremont!
- Outremont en famille pour la Table de petite enfance d'Outremont - Boîte à surprises
- Outremont en famille - Allô les préados !
- Outremont en famille - Grand'Récré
- Maison des jeunes d'Outremont - Création d'un espace LGBTQ+

Ces 6 projets ont été soumis au comité de sélection.

Le comité de sélection s'est rencontré pour analyser les projets à l'aide de la grille d'analyse ci-jointe, approuvée par la Ville-Centre. En fonction des notes obtenues, le projet «Tous ensemble pour Outremont !» n'a pas été retenu par le comité de sélection, le projet «Trouve ta voie» a été recommandé tel quel, tandis que les autres projets ont été recommandés avec quelques modifications budgétaires. Le financement des projets «retenus avec modifications» sont conditionnels au respect des exigences de modifications de l'arrondissement qui ont à été communiquées aux organismes concernés et prisent en considération dans la présente recommandation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 82 782 \$, est prévue au budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé	Soutien au projet global
		2018	2019	2020	2021-2022	
Outremont en famille - TPEO	Boîte à surprises	0 \$	0 \$	9 030 \$	14 225 \$	32 %
Outremont en famille**	Grand'Récré	0 \$	0 \$	6 319 \$	19 438 \$	21 %
	Pause parents-enfants	3 218 \$	0 \$	5 373 \$		
Outremont en famille	Allô les préados!	0 \$	0 \$	0 \$	12 904 \$	
Ado Spectrum	Trouve ta voie	0 \$	0 \$	0 \$	14 300 \$	31 %
Maison des jeunes d'Outremont	Création d'un espace LGBTQ+	0 \$	0 \$	8 945 \$ (PIMJ)	21 915 \$	40 %

**À noter que les projets Grand'Récré et Pause parents-enfants d'Outremont en famille ont fait l'objet d'une seule demande en 2021 sous le nom de Grand'Récré.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ». Chaque projet fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexe (ADS+) et s'assure de réduire les discriminations vécues par les familles et enfants déjà en situation de vulnérabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le contexte de crise actuel, tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont qui vivra, dans les prochains mois, des impacts financiers, alors que plusieurs de leurs activités ont dues être annulées ou adaptées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 26 mai 2021
Louise-Michel LAURENCE, 26 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2021-04-19



Dossier # : 1218145001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modifier la source de financement du contrat accordé le 6 juin 2021 à Construction J. Michel Inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires) pour d'un montant total de 259 252,81 \$ incluant les taxes et le budget de contingences (réf.: CA21 160127)

ATTENDU que le 6 juin 2021, le conseil a entériné l'octroi d'un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel Inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU que la dépense totale de 259 252,81\$ (Contrat : 225 437,23 \$ + Contingences : 33 815,58\$ (taxes incluses) devait être financée au PDI et au surplus libre de l'arrondissement;

ATTENDU que le dossier décisionnel prévoyait qu'un dossier addenda serait présenté au conseil pour affecter la portion non dépensée du contrat au nouveau règlement d'emprunt et ce, dès que l'arrondissement recevrait du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) l'approbation de son règlement d'emprunt intitulé "*Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement*" (AO-522) lequel a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 (référence dossier 1206695039);

ATTENDU l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) le 7 juillet 2021 du règlement d'emprunt intitulé "*Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement*" (AO-522);

Il est recommandé :

DE MODIFIER l'intervention financière jointe au dossier décisionnel 1218145001

prévoyant une imputation des dépenses au programme décennal d'immobilisations (PDI) et au surplus libre de l'arrondissement

D'IMPUTER la dépensé totale du contrat octroyé à Construction J. Michel Inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont au programme décennal d'immobilisations (PDI).

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 20:31
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218145001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modifier la source de financement du contrat accordé le 6 juin 2021 à Construction J. Michel Inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires) pour d'un montant total de 259 252,81 \$ incluant les taxes et le budget de contingences (réf.: CA21 160127)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du mois de juin 2021, le conseil a entériné l'octroi d'un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel Inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont. Conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, la dépense devait provenir du programme décennal d'immobilisations (PDI) jusqu'à concurrence d'un montant de 42 500 \$ et du surplus libre de l'arrondissement pour couvrir les dépenses excédentaires, le cas échéant.

Il était également mentionné qu'un dossier décisionnel addenda serait présenté au conseil pour affecter la portion non dépensée du contrat au nouveau règlement d'emprunt et ce, dès que l'arrondissement recevrait du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) l'approbation de son règlement d'emprunt intitulé *"Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement"* (AO-522) lequel a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 (référence dossier 1206695039).

Le MAMH a approuvé le règlement d'emprunt cité plus haut le 7 juillet 2021, il est entré en vigueur le 28 juillet lors de sa publication.

Considérant que la première facture produite par l'entrepreneur Construction J. Michel Inc. au montant de 100 904,43 \$ est datée du 25 août 2021, toutes les dépenses liées aux travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa seront entièrement financées au programme décennal d'immobilisations PDI.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

IDENTIFICATION

Dossier # :1218145001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires) Autoriser une dépense totale de 259 252,81\$ (Contrat : 225 437,23 \$ + Contingences : 33 815,58\$ (taxes incluses) – Dépense provenant du PDI et du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement désire créer un environnement accueillant et confortable pour les usagers. De la bibliothèque Robert Bourassa située au 41, Avenue St-Just, Outremont.

Éléments visés par le présent mandat:

- Remplacer les tapis existants dans les zones adultes et enfants par un revêtement de plancher insonorisant.
- Proposer des concepts de choix de peintures afin d'unifier les différentes zones de la bibliothèque.
- Améliorer l'éclairage de certaines sections du dernier étage (section adulte) pour créer un environnement convivial et plus sécuritaire pour les usagers et le personnel de la bibliothèque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CTA2208145002 - Octroyer un contrat d'un montant de 39 321,45 \$ (taxes incluses) à la firme Ivy studio pour l'acquisition de services professionnels pour divers travaux de rénovations intérieurs à la bibliothèque Robert Bourassa suite à l'appel d'offres sur invitation - Autoriser une dépense totale de 47 185,74 \$ (Contrat : 39 321,45 \$ + Contingences : 7 864,29\$) (taxes incluses) – Dépense provenant du Programme décennal d'immobilisations. CTA2218145001- Octroyer un contrat d'un montant de 42 145,24 \$ (taxes incluses) à Les Solutions de rangement Prisma inc. pour l'achat de nouveau rayonnage, le démantèlement et l'installation du rayonnage existant à la bibliothèque Robert Bourassa pour exécuter divers travaux de rénovations intérieurs suite à contrat gré à gré - Autoriser une dépense

totale de 47 202,66\$ (Contrat : 42 145,24 \$ + Contingences : 5 057,42\$) (taxes incluses)
 – Dépense provenant du Programme décennal d'immobilisations.

DESCRIPTION

Un appel d'offres public n° 21-18787 a été lancé par le service de l'approvisionnement, pour divers travaux de rénovations intérieurs à la bibliothèques Robert Bourassa.
 L'appel d'offres a été lancé le 07 avril 2021. Un délai de 20 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Deux addendas ont été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal. Les visites obligatoires ont eu lieu du 8 avril au 21 avril. 5 preneurs du cahier des charges et trois firmes ont visité la bibliothèque Robert Bourassa.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 Avril 2021. 3 firmes ont soumis un prix.

Le plus bas soumissionnaire conforme est Construction J. Michel inc pour la somme de 225 437,23\$ toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL
1 Construction J. Michel inc.	225 437,23 \$
2 GSM & CO. Inc.	247 879,20 \$
3 Naxo Construction	312 732,00 \$
Estimation professionnelle par le consultant	228 201,23 \$
Coût moyen des soumissions reçues	262 016,14 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>	22 441,97\$ 16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	87 294,77 \$ 38 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-2 764 \$ -1,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	22 441,97 \$ 9,9 %

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à Construction J. Michel inc. pour réaliser les divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa.

Vous trouverez en pièces jointes un tableau des vérifications administratives par le Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 259 252,81\$ (Contrat : 225 437,23 \$+ Contingences: 33 815,58\$ taxes incluses), proviendra du programme décennal d'immobilisations (PDI) jusqu'à concurrence d'un montant de 42 500 \$ et du surplus libre de l'arrondissement pour

couvrir les dépenses excédentaires, le cas échéant.

Dès que l'arrondissement aura reçu du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) l'approbation de son règlement intitulé "*Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement*" (AO-522) lequel a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 (référence dossier 1206695039), un dossier décisionnel addenda sera présenté au conseil pour affecter la portion non dépensée du contrat au nouveau règlement d'emprunt.

L'affectation au surplus libre sera fermée de manière à ce que les dépenses capitalisables puissent être financées au compte d'imputation du Programme décennal d'immobilisations (PDI 2021-2023) (projet SIMON 187022)

Voir les détails dans l'intervention financière jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

Le projet respecte la politique de gestion de déchets de la ville de Montréal

Le type d'éclairage proposé est durable et répondre aux critères d'économie d'énergie.

Le revêtement de plancher est composé de matériaux durables et recyclés.

La peinture choisie est écologique, résistante et facile d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bibliothèque Robert Bourassa est fermée au public depuis janvier 2021 pour des travaux d'implantation d'un système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service. En référence, le dossier décisionnel 1208946002.

Les travaux de rénovations intérieurs débiteront dès l'acceptation provisoire du projet (RFID).

Le report du contrat aurait un impact majeur sur la réouverture de la seule bibliothèque à Outremont.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : Mai 2021

Fin du contrat : Août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

· La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

· Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-27

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1212504009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 93 358,00 \$ (Contrat : 91 527,45 \$ + Contingences : 1 830,55 \$) (taxes incluses) - Dépense provenant des surplus libres.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1212504009;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'APPROUVER la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax Inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

D'AUTORISER une dépense totale de 93 358,00 \$ (contrat: 91 527,45 \$ + contingences 1 830,55 \$), toutes taxes incluses, à Camp Sportmax Inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:16

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212504009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19 -17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 93 358,00 \$ (Contrat : 91 527,45 \$ + Contingences : 1 830,55 \$) (taxes incluses) - Dépense provenant des surplus libres.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement a décrété la gratuité des entrées au bain libre, incluant les abonnements saisonniers, et ce, du 12 juin au 6 septembre 2021.

Le 6 juillet 2021, par la résolution CA21 16 0219 le conseil d'arrondissement a édicté le renouvellement de l'ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 4 août 2021.

Le 7 juin 2021, par la résolution du CA21 16 0185 le conseil d'arrondissement a édicté une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 *du Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 6 juillet 2021.

2 juillet 2020, par la résolution CA20 16 0214, le conseil d'arrondissement a édicté une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire pour les entrées au bain libre, ce qui inclut les abonnements saisonniers, et ce, du 5 juillet au 15 septembre 2020.

Le 6 mai 2019, en vertu de la résolution CA19 16 0151 adoptée par le conseil d'arrondissement, à la suite d'un appel d'offres public (AO19-17238), l'arrondissement a octroyé à Camp Sportmax inc. un contrat de services pour la gestion de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy. Ce contrat initial prévoyait, en plus d'un montant forfaitaire annuel payable à Camp Sportmax inc, une rémunération additionnelle de 50% du total des revenus perçus et encaissés par l'arrondissement pour la Piscine (excluant les taxes, après dépenses d'exploitation de l'arrondissement). Ces revenus visent les entrées au bain libre, les abonnements saisonniers, les inscriptions aux cours et autres activités de la

programmation de la piscine.

En raison des circonstances associées à l'épidémie de la COVID19 et des nouvelles mesures sanitaires qui en découlent, il y a lieu de modifier le contrat initial afin que l'Arrondissement puisse verser une rémunération additionnelle à Camp Sportmax inc. et acquitter les frais des services supplémentaires requis.

De plus, au moment de l'octroi du contrat originel, en 2019, le bloc sanitaire adjacent à la pataugeoire n'existait pas. Depuis, Sportmax inc. en assure l'entretien. De ce fait, les frais de fournitures sanitaires doivent être ajustés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0219 - 6 juillet 2021: Édicter le renouvellement de l'ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 4 août 2021.

CA21 16 0185 - 7 juin 2021: Édicter une ordonnance visant à décréter, une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 6 juillet 2021.

CA20 16 0262 - 8 septembre 2020 : D'approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy; **D'AUTORISER** le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - D'autoriser une dépense totale maximale de 97 886,25 \$ aux fins du présent dossier, soit :95 966,92 \$, taxes incluses, aux fins de cette convention de modification; 1 919,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences - D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CA20 16 0214 - 2 juillet 2020 : Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020.

CA19 16 0151 - 6 mai 2019 : Octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #19-17238 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); Autoriser une dépense de 397 396,30\$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA18 16 0008 - 15 janvier 2018 : D'autoriser, pour une période d'un (1) an, la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019;

D'autoriser une dépense de 132 465,43\$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA17 16 0041 - 6 février 2017 : D'autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018, le tout pour un montant total de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583; D'autoriser à cette fin une dépense de 132 465,43 \$, (comprenant les taxes); D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0163 - 5 mai 2014 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de 36 mois, soit du 6 mai 2014 au 6 mai 2017, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30\$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #14-13583 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); D'autoriser une dépense de 397 396,30\$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA12 16 0118 - 14 mars 2012 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme « YMCA du Québec », un contrat d'une durée de deux (2) ans, soit du 12 mars 2012 au 11 mars 2014, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission selon l'option 3 du bordereau des prix, soit au prix total de 249 989 \$, incluant les taxes, conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public SLC01 02-2012 visant l'administration, la gestion et la programmation de la piscine et la pataugeoire John-F.Kennedy; D'autoriser une dépense de 249 989\$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à YMCA du Québec basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tels que spécifiés au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'approbation de la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy et à autoriser le versement d'une somme totale de 93 358,00 \$, incluant les taxes, à Camp Sportmax inc. en compensation pour la perte de revenus en raison de la gratuité des périodes de baignade libre pour la période du 12 juin au 6 septembre 2021, pour les services supplémentaires requis en raison de la pandémie (personnel supplémentaire, nettoyage et entretien, camp de jour), pour la prise en charge de l'entretien du bloc sanitaire adjacent à la pataugeoire, et ce, à même le surplus libre de l'Arrondissement.

Compte tenu de la gratuité d'accès à la piscine et à la pataugeoire pour la période débutant le 12 juin 2021 et se terminant le 6 septembre 2021, le calcul de la rémunération additionnelle, prévue à l'article 5.3 du Devis technique du Contrat initial, a été effectué sur

la base de la moyenne des revenus de l'Arrondissement des trois (3) dernières années précédant la crise sanitaire COVID19 pour la même période plutôt que sur la base des revenus réels pour la saison. Cette rémunération additionnelle représente une somme totale de quarante-deux-mille deux cent dollars (42 200 \$), taxes incluses.

En raison des circonstances associées à la Covid-19 et des mesures sanitaires qui en découlent, l'Arrondissement requiert de Camp Sportmax inc. la présence d'employés additionnels à la piscine ainsi que l'entretien du bloc sanitaire de la pataugeoire selon les normes de la santé publique.

Les services supplémentaires requis par l'Arrondissement se déclinent comme suit :

- personnel supplémentaire / gestion des installations – Covid-19 - piscine et pataugeoire
- prolongation des heures d'ouverture de la piscine pour la visite des camps de jour (28 juin au 20 août 2021)
- prolongation des heures d'ouverture de la piscine (4, 5 et 6 septembre 2021)
- entretien ménager, maintien du bloc sanitaire de la pataugeoire, fournitures sanitaires
- frais d'entretien et de surveillance liés à la Covid-19 pour la dispense de la programmation aquatique

JUSTIFICATION

En dépit de la pandémie de la COVID-19, l'Arrondissement souhaite que le plus grand nombre de personnes puissent profiter de baignades de rafraîchissement en toute sécurité, particulièrement avec les vagues de chaleurs qui se succèdent. Dans cette optique, l'Arrondissement a décrété la gratuité pour les activités de bains libres à la piscine. Ce faisant, la rémunération additionnelle prévue au contrat de gestion conclu avec Camp Sportmax inc. et qui correspond à 50% des revenus perçus par l'Arrondissement moins ses frais d'exploitation devait être revue et le montant de cette rémunération a donc été calculé sur la base de la moyenne des revenus de l'Arrondissement des trois (3) dernières années précédant la crise sanitaire COVID19 pour la même période plutôt que sur la base des revenus réels pour la saison.

Du personnel supplémentaire est également requis et l'entretien sanitaire doit être effectué fréquemment conformément aux directives de la Santé publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser le versement d'une somme totale maximum de 93 358,00 \$ (taxes et contingence incluses) à Camp Sportmax inc. pour les services supplémentaires requis par l'Arrondissement dans le cadre du contrat de gestion de la piscine et de la pataugeoire du parc John-F.-Kennedy ainsi que pour la rémunération additionnelle prévue à l'article 5.3 du Devis technique du contrat initial, et ce, à même le surplus libre de l'Arrondissement. Ces dépenses se détaillent comme suit :

Tableau en pièce jointe

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation des heures d'ouverture de la piscine et l'ajout de programmation le matin va contribuer à assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier. Cela rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui

visé à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour une deuxième année consécutive, les coûts d'opération des installations aquatiques de l'Arrondissement seront plus élevés que par les années passées, et ce, en raison de la crise sanitaire COVID-19 et des mesures qui doivent être appliquées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison des circonstances associées à la crise sanitaire COVID-19 et des nouvelles mesures qui en découlent, l'Arrondissement requiert un rehaussement du niveau de service à la piscine selon des normes plus strictes de la Direction de la santé publique. Considérant les directives de la Santé publique qui imposent des limites quant au nombre de baigneurs pouvant accéder à la piscine pour des bains dits de rafraîchissement pour une durée limitée, l'Arrondissement a prévu une prolongation des heures d'ouverture afin de permettre au plus grand nombre de citoyens possible de profiter des installations aquatiques d'Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'évolution de la situation fait l'objet de communication sur les différentes plates-formes de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n.a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline HARKALA
régisseur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-22

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie



Dossier # : 1218959003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 151 893,47 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2021 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV09-21 (3 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 182 272,16 \$ (taxes incluses) – Dépense provenant du budget du PDI

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218959003;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ACCORDER un contrat d'un montant de 151 893,47 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2021 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV09-21 (3 soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense de 151 893,47 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2021 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV09-21 (3 soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense de 30 378,69 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale de 182 272,16 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:55
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218959003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 151 893,47 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2021 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV09-21 (3 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 182 272,16 \$ (taxes incluses) – Dépense provenant du budget du PDI

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Outremont a procédé au lancement d'un appel d'offres pour la construction de dos d'âne allongés par planage-pavage, l'installation de la signalisation et de marquage permanent requis selon les normes en vigueur sur différentes rues et ruelles. Cette mesure d'apaisement de la circulation est retenue par l'arrondissement afin de réduire la vitesse des usagers dans les secteurs sensibles, notamment aux abords des écoles et des parcs.

La gestion et la surveillance des travaux seront assumées par le Bureau de projets et de développement durable de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0277 - 22 juillet 2019 - Octroyer un contrat d'un montant de 235 008.90\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos d'âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP02/01-19 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 258 509.79\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI

CA20 16 0163 - 5 juin 2020 - Octroyer un contrat d'un montant de 129 116,93 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20 (7 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 142 028,62 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget du PTI.

CA20 16 0332 - 11 novembre 2020 - Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire de 32 359,23 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. dans le cadre des travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20, majorant ainsi le contrat global à 174 387,85 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget du PTI

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent essentiellement en la construction d'approximativement 29 dos d'âne allongés sur rues et 4 lots de dos d'âne sur ruelles de l'arrondissement.

Les travaux incluent notamment la fourniture, la main-d'oeuvre, les matériaux, les équipements, la supervision, l'installation et l'outillage nécessaires à l'exécution des travaux conformément aux plans et devis :

- La construction de dos d'âne en asphalte,
- L'installation de la signalisation requise,
- La réalisation du marquage.

La géométrie et le profil des dos d'âne allongés sur rue proviennent du Guide canadien de modération de la circulation, édition 2018. Notamment, la largeur du dos d'âne est de 4,0 mètres; la longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la rue; une zone de 0,5 mètre de dégagement en bordure doit être respectée pour le ruissellement de l'eau, la hauteur est de 80 millimètres. Ceux-ci seront implantés sur diverses rues dont la limite est établie à 30 km/h. Les dos d'âne allongés permettent de réduire la vitesse des véhicules jusqu'à la limite de vitesse des rues sur lesquels ils seront construits. Leurs présences n'empêchent pas l'utilisation normale de la rue ni les opérations courantes sur celles-ci.

La géométrie des dos d'âne (bosses de ralentissement) en ruelle provient des dessins normalisés de la Ville de Montréal. Notamment, il s'agit de la construction de lots de 4 petites bosses de ralentissement de 900 mm de largeur; la longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la ruelle et la hauteur est de 60 mm. Ceux-ci seront implantés sur diverses ruelles dont la limite est établie à 15 km/h.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'embauche d'un entrepreneur pour les travaux de construction de dos d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, le bureau de projets et de développement durable a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique SEAO le 3 août 2021. Huit (8) entreprises ont pris le cahier des charges et trois (3) ont déposé une soumission, soit 38%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 septembre 2021, à 14h. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition, voici les résultats de l'analyse :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrat	Contingences	Total
1	De Sousa	151 893,47\$	30 378,69\$	182 272,16 \$
2	Pavages Céka Inc	187 524,23\$	37 504,85\$	225 029,08\$
3	Ramcor Inc	225 718,92\$	45 143,78\$	270 862,70\$
Estimation professionnelle par le consultant		210 529,69\$	42 105,94\$	252 635,63 \$
Coût moyen des soumissions reçues		193 916,58\$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		42 023,11\$		
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		27,67%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		73 825,45\$		
<i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		40,5%		

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(58 636,22\$) -23,21%		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	35 630,76\$ 19,55%		

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire représente -23,21%. Cet écart peut être principalement expliqué par la très forte sollicitation du marché dans le domaine des infrastructures sur le territoire Montréalais. De plus, le contexte actuel des mesures d'urgence liées à la situation du Covid-19 amène une nouvelle dimension pouvant expliquer un tel différentiel dans les prix du marché. Ainsi, étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entrepreneur **De Sousa** pour la construction de dos d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont pour un montant total maximal de **151 893,47\$** (taxes incluses).

D'autre part, le Bureau de projets et de développement durable recommande un montant de **20%** du contrat pour les contingences, c'est-à-dire **30 378,69\$** (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de 182 272,16 \$ (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur et les contingences.

Cette dépense provient du budget PDI de l'arrondissement et sera répartie de la façon suivante :

Portion contractuelle:

- **100%** de la dépense sera imputée au PDI, soit **151 893,47\$** (taxes incluses)

Contingences:

- **100%** de la dépense contingente sera imputée au PDI, soit **30 378,69\$** (taxes incluses)

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Le plan stratégie Montréal 2030 s'articule autour de quatre orientations incontournables qui s'opèrent à trois échelles d'intervention, auxquelles se rattachent vingt priorités.

Notre présent contrat s'attache à l'échelle d'intervention « Des quartiers vivants », sous la priorité :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

L'intention plus détaillée s'intitule « Une approche intégrée en matière de sécurité urbaine » :

- S'assurer que les rues, les espaces publics, les quartiers et le centre-ville sont bien entretenus, accueillants et sécuritaires, afin que tous les Montréalaises et Montréalais puissent se sentir en sécurité physique et psychologique.

De plus, nous pouvons retrouver dans ce projet certaines orientations clés du plan stratégique de l'arrondissement 2021-25 :

- Un milieu de vie sécuritaire :
 - En lien avec la vision Zéro de la ville de Montréal, rehaussement de la mobilité sécuritaire en améliorant le partage des milieux de vie, notamment aux abords des écoles, des parcs, des intersections et sur les voies cyclables;
 - Au plan de la sécurité civile et publique, la population se sentira davantage en sécurité sur l'ensemble du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de dos d'âne allongés est une méthode d'apaisement de la circulation reconnue qui régularise la vitesse des véhicules et, par conséquent, améliore la quiétude des riverains et la sécurité des piétons et cyclistes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'arrondissement s'assurera que l'entrepreneur respecte les exigences en vigueur liées aux mesures d'urgences et sanitaires.

De plus, il est important de mentionner qu'il se peut qu'il y ait des impacts sur l'échéancier en lien avec la chaîne d'approvisionnement suivant la situation actuelle sur le marché.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 13 septembre 2021;

- Début des travaux : +/-20 septembre 2021;
- Fin des travaux : +/-19 octobre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics, voir pièce jointe.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2021-07-20



Dossier # : 1210465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Urbex construction inc. un contrat de travaux de réfection des surfaces de jeux – Mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher à Outremont pour un montant de 315 769,64 \$ (incluant les taxes) – Appel d'offres public OUT-TRV13-21 – Autoriser une dépense totale de 357 346,60 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du PDI

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire 1210465002;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ACCORDER un contrat à Urbex construction Inc. pour la réalisation de travaux de réfection des surfaces de jeux des mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 315 769,64 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des surfaces de jeux des mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 10 000,00 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents;

D'AUTORISER une dépense de 31 576,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale de 357 346,60 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 20:34

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Urbex construction inc. un contrat de travaux de réfection des surfaces de jeux – Mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher à Outremont pour un montant de 315 769,64 \$ (incluant les taxes) – Appel d'offres public OUT-TRV13-21 – Autoriser une dépense totale de 357 346,60 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du PDI

CONTENU

CONTEXTE

Les revêtements des surfaces des aires de jeux des mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher ont atteint la fin de leur durée de vie. Malgré des réparations aux surfaces qui ont été effectuées au cours des dernières années, il n'est plus rentable d'entretenir ces surfaces.

Le présent projet de réfection va permettre de prolonger la durée de vie de ces mini-parcs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1210465003 - 2 mars 2021 : Autoriser une dépense maximale de 17 244,21 \$ (net de ristourne) dans le cadre du projet de réfection des surfaces des aires de jeux des mini-parcs de l'Épée, Durocher et Querbes à Outremont. Octroyer à Turquoise design inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en aménagement paysager pour un montant de 11 889,84 \$ (net de ristournes). Autoriser un budget de contingences de 5 354,37 \$ (net de ristournes). - Dépense provenant du PTI

DESCRIPTION

Les travaux consistent notamment, mais sans s'y limiter, à :

- Démolition de surfaces existantes en pavés de béton et de poussière de pierre;
- Démontage et réinstallation de mobilier;
- Reconstruction des surfaces de caoutchouc souple;
- Construction de surface de béton.

JUSTIFICATION

Afin de procéder aux travaux de réfection des surfaces de jeux des mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher à Outremont, le Bureau de projets et développement durable a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 12 août 2021. Cinq (5) entreprises ont commandé le devis descriptif et trois (3) entreprises ont déposé des soumissions, soit 60 %. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 août 2021 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL
1	Urbex construction inc.	315 769.64\$
2	Les Entreprises Ventec inc.	387 178.31\$
3	Aménagement Côté Jardin inc.	424 376.17\$
Estimation professionnelle par le consultant		262 525.46\$
Coût moyen des soumissions reçues		375 774.71\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		60 005.07\$ 19.0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		108 606.53\$ 34.4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		53 244.18\$ 20.3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		71 408.67\$ 22.6%

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public et suite à l'analyse et à la recommandation favorable du consultant au projet, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise Urbex construction inc. pour réaliser les travaux de réfection des surfaces de jeux des mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher à Outremont pour un montant total maximal de **315 769,64 \$** toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de contingences représentant 10 % du montant de la soumission retenue, soit 31 576,96 \$ (taxes incluses) est prévu pour ce projet.

Un budget d'incidences de 10 000,00 \$ (taxes incluses) est prévu pour ce projet. Ce budget est prévu pour des expertises de laboratoire et autres dépenses connexes au projet.

Le montant total des dépenses est de 357 346,60 \$ (contingences, incidences et taxes incluses).

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Montréal 2030 :

Priorité 1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.

L'exploitation des surfaces de jeux des mini-parcs est carboneutre.

Priorité 9. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Offrir des installations récréatives de proximité où les enfants peuvent jouer et s'épanouir et où les parents peuvent échanger.

Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

Les nouvelles surfaces de jeux offriront une meilleure qualité de vie aux usagers.
Le produit utilisé pour la réfection des surfaces de jeux permettra la perméabilité lors de pluies abondantes.

ADS+ :

Le matériau utilisé pour la réfection des surfaces de jeux des mini-parcs permet à un fauteuil roulant d'y circuler, contrairement au paillis d'écorce de bois.

Planification stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont :

Orientation stratégique : Une transition écologique réussie

La réfection des mini-parcs de proximité permet d'encourager le transport actif dans le quartier et ainsi éviter l'émission de GES. Les matériaux utilisés proviennent en partie de matériaux recyclés et sont perméables.

Orientation stratégique : Une communauté en harmonie

Les mini-parcs de proximité favorisent les échanges harmonieux entre les résidents du quartier où ils se trouvent.

Orientation stratégique : Un milieu de vie sécuritaire

La réfection des surfaces des aires de jeux offre des installations plus sécuritaires pour les enfants en cas de chute.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les surfaces des aires de jeux ont atteint la limite de leurs vies utiles. Si elles ne sont pas remplacées, elles vont se dégrader rapidement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche indiquant les travaux sera installée à chaque mini-parc. Des communications ultérieures seront faites au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux prévus de septembre 2021 au printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-30

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1217426002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet «Création d'un espace LGBTQ+» pour la période du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense assumée entièrement par la Ville Centre

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1217426002;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ACCORDER un soutien financier totalisant la somme de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet «Création d'un espace LGBTQ+» pour la période du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des jeunes, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'AUTORISER madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:43

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217426002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet «Création d'un espace LGBTQ+» pour la période du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense assumée entièrement par la Ville Centre

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps. Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0383 : Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CM17 1000 : Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018).

CA19 16 0308 : Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente

administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021)

CA20 16 0261 : Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet « Comité LGBTQ+ pour les jeunes issu.e.s de la diversité sexuelle, de genre, en questionnement et leurs allié.e.s » pour la période du 21 septembre 2020 au 30 juin 2021, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal – MIDI-Ville (2018 - 2021)

DESCRIPTION

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations du programme.

Depuis septembre 2020, un Comité LGBTQ+ se rencontre mensuellement à la Maison des Jeunes d'Outremont (MJO) et a permis aux jeunes impliqué.e.s de faire des recommandations pour la suite des activités. La recommandation des jeunes la plus souvent énoncée au cours du projet a été d'offrir de manière hebdomadaire des activités aux jeunes LGBTQ+ à la MJO. En ce sens, la MJO propose l'aménagement d'une plage horaire dédiée, où les jeunes issu.e.s de la diversité, en questionnement et leurs allié.e.s pourraient se rencontrer tous les lundis dans leurs locaux au chalet du parc St-Viateur pour faire de multiples activités. Le nom officiel de cet espace LGBTQ+ serait choisi par les jeunes participant.e.s au projet.

Par l'ouverture de la MJO une journée supplémentaire sera offerte chaque semaine, spécifiquement pour une population vulnérable, soit les jeunes LGBTQ+ et en questionnement de 12 à 18 ans, la MJO se donne comme mission d'offrir un lieu de rencontre sécuritaire et inclusif (c'est à dire, sans discrimination, sans préjugés et permettant à tout le monde d'être soi-même dans sa diversité) et de promouvoir le bien-être personnel, social, sexuel et mental de ces jeunes. Cet espace LGBTQ+, un projet par et pour les jeunes LGBTQ+, permettrait de poursuivre le travail continu de mise en place d'un milieu de vie plus respectueux et inclusif face à la diversité sexuelle et de genre pour les adolescent.e.s qui résident ou fréquentent une école sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Le projet proposé, en soutenant l'expression de la diversité sexuelle et de genre, veut contribuer au développement identitaire et culturel de l'individu et permettre aux participant.e.s de se sentir valorisé.e.s, confiant.e.s et en sécurité dans un milieu propice à réaliser leur plein potentiel. Cet espace sera accompagné par une équipe d'intervenant.e.s, dont l'intervenant.e en prévention des violences sexuelles de la MJO qui pourra offrir de la formation auprès des jeunes et de l'équipe de la MJO et surtout, un service pour les jeunes, d'accueil, de soutien, d'écoute, de référencement, un accompagnement dans des démarches, etc.

Concernant le caractère novateur du projet, à considérer que, bien qu'il existe des organismes spécialisés qui offrent ce type de services, ceux-ci sont presque exclusivement situés dans le centre-ville ou dans le « Village », ce qui nuit à leur accessibilité pour les adolescent.e.s de l'arrondissement. Pour ce qui est des comités LGBTQ+ implantés dans les milieux scolaires, ils manquent de confidentialité et plusieurs jeunes ne souhaitent pas nécessairement afficher leur diversité dans ce contexte. Le projet répond donc plus adéquatement aux besoins exprimés par les jeunes issu.e.s de la diversité et ayant participé au projet de Comité LGBTQ+ en leur offrant un lieu de rencontre sécuritaire, respectueux de la confidentialité de ses membres et à proximité.

JUSTIFICATION

Problématiques visées par le projet

- L'inclusion des jeunes de 14 à 20 ans issus de la communauté LGBTQ+, en questionnement et issus de la diversité
- Rendre la Maison des jeunes d'Outremont plus inclusive en adaptant ses services dans une approche intersectionnelle de l'ADS+

Priorités d'intervention visées

- Une ville inclusive pour toute sa jeunesse
- Des jeunes citoyen.ne.s mobilisé.e.s et engagé.e.s

Ce projet est issu d'une concertation locale, soit la Table de concertation jeunesse Outremont et Ville-Mont-Royal et répond aux priorités visées dans leur Plan local d'action jeunesse 2019-2022, soit le vivre-ensemble, la connaissance de soi et la santé mentale. Plusieurs lettres d'appui ont d'ailleurs été jointes au présent dossier, soit les organismes AlterHéros, Prévention CDN-NDG, l'école Paul-Guérin-Lajoie et le CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Cet unique projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets sur invitation, publié sur la plateforme en ligne Gestion et suivi de subventions. La Maison des jeunes d'Outremont et la Table de concertation jeunesse Outremont Ville-Mont-Royal ont été invitées à y répondre comme ce sont les seules organisations du territoire qui répondaient d'ores et déjà aux critères d'admissibilité de ce programme de la Ville Centre .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 8 945 \$ demeure non récurrent et est assumé en totalité à même le budget de fonctionnement du SDIS.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2019	2020		
Maison des jeunes d'Outremont	Comité LGBTQ +	0 \$	8 945 \$	8 945 \$	16 %

Imputation budgétaire:

2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.00000.00000

MONTREAL 2030

Ce projet déposé par la Maison des jeunes dans le cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans répond à l'orientation «Solidarité, équité et inclusion» du Plan stratégique Montréal 2030 et plus spécifiquement aux priorités 8 : «Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous» et 9 «Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire».

Il correspond également à l'orientation stratégique «une communauté en harmonie» du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement visant à faire d'Outremont une communauté inclusive et harmonieuse qui lutte contre le racisme et la discrimination systémique.

Quoique ce projet ne soit pas directement en lien avec le Plan climat 2030 de la Ville de

Montréal, la MJO fait des efforts considérables pour prendre en compte l'urgence climatique et rendre ses activités et ses lieux écoresponsables.

Ce dossier contribue également aux engagements en matière d'ADS+ . En effet, si les jeunes LGBTQ+ font déjà parti.e.s d'une population vulnérable, les jeunes trans et non-binaires sont particulièrement victimes de discrimination. Selon le guide pédagogique « La transphobie, c'est pas mon genre », « [Iels] connaissent des taux élevés de violence et de harcèlement transphobes. [...] De plus, près de la moitié des jeunes trans et non-binaires énoncent qu'iels ne se sentent pas en sécurité dans leur école. » (p.7-8). Nous portons une attention particulière à l'accueil et l'intégration de ces populations autant au sein de l'espace LGBTQ+ que de la MJO.

L'approche intersectionnelle de la MJO mise sur des pratiques inclusives qui tiennent compte des contextes de vulnérabilité et des besoins spécifiques de chaque participant.e.s. Ainsi, par exemple, un jeune noir bisexuel pourrait subir de la discrimination raciale et biphobe. Il nous faut donc inclure dans notre approche le combat contre le racisme, le sexisme et les autres formes d'oppressions et considérer que les participant.e.s pourraient subir simultanément plusieurs formes de discrimination.

La MJO continue son travail d'adaptation de toutes ses publications, non pas seulement celles en lien avec l'espace LGBTQ+, afin d'utiliser la rédaction non sexiste et épiciène.

Toutefois, le bâtiment de la MJO ne permet pas d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet n'est pas autorisé au conseil d'arrondissement du 8 septembre 2021, le projet ne pourra débuter à la date demandée par l'organisme et par conséquent prendra du retard. De plus, ce projet est issu de besoins exprimés par les jeunes lors de groupes de discussion (focus group) sur le sujet d'intervention. Il s'agit donc d'un projet souhaité, nécessaire et attendu par les jeunes LGBTQ+ et leurs alliés issus de la population outremontaise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 pourrait entraîner des retards dans les dates de début du projet ou dans sa durée et des adaptations peuvent être nécessaire. Le projet peut être également annulé. Si tel est le cas, l'organisme doit informer rapidement l'arrondissement de cette situation et une entente de modification ou d'annulation doit être prise entre les parties. De plus, ceci devra être mentionné dans le rapport final.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Promotion du projet sur les réseaux de l'arrondissement de et de la Maison des jeunes auprès de la population suite à la signature de la convention par les deux parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le 31 juillet 2021. L'organisme s'engage à fournir le rapport final aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 10 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-09

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1217378010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de contribution financière pour un montant de 140 472,36 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024 à l'organisme à but non lucratif la Maison des Jeunes d'Outremont pour la réalisation de Projet à l'annexe 1 - Approuver le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des Jeunes d'Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1217378010;

Il est recommandé:

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 104 472,36 \$, toutes taxes applicables incluses, pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024 à l'organisme à but non lucratif la Maison des Jeunes d'Outremont dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de service du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024:

D'APPROUVER le projet de convention à cet effet;

D'AUTORISER le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER les dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:54

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217378010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de contribution financière pour un montant de 140 472,36 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024 à l'organisme à but non lucratif la Maison des Jeunes d'Outremont pour la réalisation de Projet à l'annexe 1 - Approuver le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des Jeunes d'Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont souhaite être partie prenante de l'amélioration de la qualité de vie de ces résident.e.s en coordonnant l'action municipale et ainsi favoriser la vie communautaire. En ce sens, l'arrondissement met ses énergies afin d'offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services renouvelée encourageant la participation citoyenne et l'inclusion à travers des projets et activités.

Depuis plusieurs années, l'arrondissement d'Outremont met en place une entente qui stipulait les termes d'une contribution financière pluriannuelle avec l'organisme La Maison des Jeunes d'Outremont.

Toujours dans une démarche d'amélioration continue, l'arrondissement souhaite poursuivre avec l'organisme la collaboration qui répond aux besoins et aux souhaits actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0099 du 6 avril 2020 : Approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 et autoriser le versement d'une contribution financière de 45 000 \$, taxes incluses, à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2020, et ce, à même le budget de fonctionnement.

CA19 16 0154 du 6 mai 2019 : Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$, à la Maison des jeunes d'Outremont pour soutenir son plan d'action et sa programmation, à même le budget de fonctionnement et le surplus libre de l'arrondissement - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des jeunes d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

CA18 16 0122 du 7 mai 2018 : D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 22 250 \$ à la Maison des Jeunes d'Outremont pour l'année 2018, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités; D'autoriser la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des Jeunes d'Outremont établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière; D'autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention.

DESCRIPTION

La Maison des Jeunes d'Outremont se définit comme une association de jeunes et d'adultes qui ont comme mission, sur une base volontaire, dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 18 ans, au contact d'adultes représentatifs, pourront devenir des citoyen.ne.s critiques, responsables, actifs et actives. Depuis 1986, la Maison des Jeunes d'Outremont propose aux jeunes de la communauté une programmation hebdomadaire variée. Notre équipe d'intervenant.e.s qualifié.e.s et dynamiques prend alors en charge les jeunes qui fréquentent notre établissement. L'objectif d'intervention de l'organisme est : d'aider les jeunes en situation de vulnérabilité d'Outremont qui éprouvent des difficultés d'ordre familial, scolaire ou économique en leur offrant des ateliers, des lieux de rencontre et de la formation pour les familiariser avec le marché du travail. Suite à la collaboration soutenue entre l'organisme et l'arrondissement, il a été convenu qu'au terme de l'entente plusieurs objectifs devront être atteints par ceux-ci. Assurément, un accompagnement soutenu à l'aide de mécanisme de reddition de compte sera mis en place afin de pouvoir soutenir les nombreuses actions de la Maison des Jeunes d'Outremont pour la population adolescente du territoire.

Ce dossier vise à approuver la contribution financière pour la réalisation du Projet prévu à l'annexe 1 et procéder à l'octroi des contributions financières d'un montant de 45 900 \$ pour l'année 2022, d'un montant de 46 818 \$ pour l'année 2023 et d'un montant de 47 754,36 \$ pour l'année 2024.

JUSTIFICATION

La Maison des Jeunes d'Outremont est un organisme implanté depuis plusieurs décennies dans l'arrondissement, il se distingue par une diversité importante d'activités et d'ateliers offerts à la clientèle entre 12 et 18 ans.

Plusieurs projets ont été reportés dû à la pandémie de COVID-19, toutefois ils ont su s'adapter et réinventer leur offre de service en virtuel. Ils offrent aux participants la chance de prendre part à une panoplie de projets (événementiel, agriculture urbaine, vente de sapins, club de lecture etc.).

À cet effet, l'organisme s'efforce d'appliquer les principes directeurs de l'analyse différenciée selon les sexes, selon l'approche intersectionnelle (ADS+), afin de réduire les inégalités et les discriminations dans son offre de service. Des réflexions sont mises de l'avant, avec les jeunes qui fréquentent leurs locaux, afin de sensibiliser et d'inclure la notion de diversité dans leur programmation. Par exemple, il organise des soirées virtuelles de partage ou des galas dans lesquels ils abordent les sujets de diversité et offre un lieu sécuritaire pour adresser des situations vécues par les jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser provient du budget de fonctionnement. Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

Maison des Jeunes d'Outremont	Contribution financière	Versement 1	Date de versement	Date de versement	Date de versement	Versement 3	Date de versement
Année 2022	45 900 \$	22 950 \$	31 janvier 2022	18 360 \$	1er août 2022	4 590 \$	31 décembre 2022
Année 2023	46 818 \$	23 409,00 \$	1er février 2023	18 727,20 \$	1er août 2023	4 681,80 \$	31 décembre 2023
Année 2024	47 754,36 \$	23 877,18 \$	1er février 2024	19 101,74 \$	1er août 2024	4 775,44 \$	31 décembre 2024

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

L'indexation de 2 % a été ajoutée lors de l'octroi de la contribution financière pour cette entente pluriannuelle.

MONTRÉAL 2030

La mise en place d'une convention de partenariat pluriannuelle entre l'arrondissement d'Outremont et l'organisme La Maison des Jeunes d'Outremont permettra de mettre de l'avant l'orientation «Solidarité, équité et inclusion» du Plan stratégique Montréal 2030 et plus spécifiquement la priorité # 9 «Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire». L'organisme développe une offre de service diversifiée et souhaite offrir une expérience significative aux jeunes qui fréquentent leurs locaux. La réflexion qui motive le déploiement d'une programmation à la population outremontaise est toujours dans un souci d'offrir un lieu inclusif pour inclure la diversité sous toute ces formes. La Maison des Jeunes d'Outremont souhaite, en collaborant avec d'autres partenaires établis dans l'arrondissement, devenir un endroit de référence pour les jeunes issus de la diversité.

La Maison des Jeunes d'Outremont œuvre directement auprès de jeunes en situation de vulnérabilité. Que ce soit en développant des projets qui traitent d'inclusion sociale ou de conscience des autres la Maison des Jeunes d'Outremont souhaite multiplier les occasions de s'exprimer et de prendre position dans des enjeux réels et actuels.

Toutefois, le bâtiment de la MJO ne permet pas d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le contexte de crise actuelle, tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont qui vivra, dans les prochains mois, des impacts financiers, alors que plusieurs de leurs activités ont dû être annulées ou adaptées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise qui est en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent être réalisées selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-30

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1219203002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ / demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière. Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022;

D'APPROUVER le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

DE DEMANDER au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention suite à la décision du comité exécutif.

Il est recommandé au comité exécutif:

D'AUTORISER un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ vers l'arrondissement Outremont en 2022;

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:15

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219203002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ / demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière. Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

CONTENU

CONTEXTE

Le Théâtre Outremont est un lieu de diffusion culturelle qui offre une programmation professionnelle variée en arts de la scène et en cinéma. Fermé à la fin des années 1980, le théâtre fut racheté en 1994 par la municipalité d'Outremont qui l'a rénové et rouvert au public en 2001 en accordant la gestion de la programmation à l'équipe Spectra. Suite au retrait de Spectra en 2010, la Corporation du Théâtre Outremont s'est formée et assure depuis la programmation du Théâtre. Le 1er janvier 2015, le Théâtre Outremont est devenu un équipement métropolitain relevant de la Ville centre. Depuis, divers soutiens ont été accordés à l'organisme de façon conjointe entre l'arrondissement d'Outremont et le Service de la culture afin de permettre la réalisation d'une programmation locale et métropolitaine. Afin de poursuivre ce soutien à l'organisme, l'arrondissement d'Outremont, en collaboration avec le Service de la culture, souhaite octroyer une contribution financière de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour qu'elle réalise sa mission de diffusion culturelle, plus spécifiquement la réalisation d'une programmation culturelle en 2021-2022 au Théâtre Outremont, bénéficiant aux citoyens de l'Arrondissement ainsi qu'à l'ensemble des Montréalais. Ce soutien de 402 091 \$ comprend un montant de 145 470 \$ octroyé par l'arrondissement d'Outremont et 256 621 \$ octroyé par le Service de la culture. L'arrondissement d'Outremont, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, demande au Service de la culture de prendre en charge la gestion et l'application de la convention de contribution financière, objet de ce sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 160201 Autoriser le versement d'une contribution financière de 6 000 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, à la Corporation du Théâtre Outremont pour la présentation du spectacle gratuit « Solstice » présenté dans le cadre de la « Fête de la

musique », événement organisé par Vision Diversité en partenariat avec la Corporation du Théâtre Outremont et qui se tiendra au parc Saint-Viateur, à la place Marcelle-Ferron et au Théâtre Outremont, le vendredi 21 juin de 9 h à 23 h

CA19 160054 Autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal

CE19 1936 - 11 décembre 2019 - Accorder une contribution non récurrente de 35 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont en 2019 pour la poursuite de son plan de positionnement de la programmation du Théâtre Outremont / Approuver la convention à cet effet

CM 18 1500 - 17 décembre 2018 - Résilier l'entente actuelle se terminant le 31 décembre 2018 et accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont en 2018, 2019, 2020 et 2021, pour une somme maximale de 1 517 670 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 143 832,88 \$ (net de ristourne) par année pour les années 2019, 2020 et 2021 en provenance de l'arrondissement Outremont vers le budget du Service de la culture.

CE18 1206 - 4 juillet 2018 - Autoriser une dépense de 28 000 \$ net des ristournes pour le projet de Participation des aînés aux activités culturelles du Théâtre Outremont dans le cadre du programme Montréal amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018 - 2020 / Autoriser un virement de crédit à cet effet.

CE18 1153 - 27 juin 2018 - Approuver un projet de convention afin d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont en 2018 pour le soutien à son Plan de relance 2018-2021 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la Culture à cet effet.

CM18 0236 - 19 février 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont en 2017-2018, pour une somme maximale de 505 890 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire en provenance de l'arrondissement d'Outremont au montant de 143 832,88 \$.

CM17 0050 - 23 janvier 2017 - Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173) afin d'accorder un soutien financier ponctuel et exceptionnel de 200 000 \$ en 2017 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le Service de la Culture à cet effet.

CM15 0173 - 24 février 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café restaurant (6813623 Canada Inc.)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont, comprenant un montant de 145 470 \$ octroyé par l'arrondissement d'Outremont et 256 621 \$ octroyé par le Service de la culture, et à autoriser la signature d'une convention établissant les modalités et conditions

de versement de cette contribution financière.

Il vise également à proposer au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière suite à la signature.

Le soutien financier proposé permettra à l'organisme de poursuivre ses activités, soit la réalisation d'une programmation culturelle de proximité et métropolitaine pour la saison 2021-2022. Grâce à ce soutien, la Corporation du Théâtre Outremont souhaite:

- maintenir une programmation pluridisciplinaire de grande qualité permettant une expérience artistique de haut niveau pour tous les types de publics (famille, scolaire, aînés, etc);
- de positionner le Théâtre au sein du milieu culturel, en développant une programmation en chanson francophone et musique populaire, incluant le jazz;
- de faire rayonner les artistes de langue française et valoriser le patrimoine et les oeuvres francophones;
- d'intégrer la diversité dans tous les aspects de la programmation et contribuer à la visibilité des artistes de tous horizons dans la programmation.

JUSTIFICATION

Le Théâtre Outremont est une institution phare de l'histoire culturelle au Québec, il a été classé bien culturel par le ministre de la Culture au sens de la Loi sur les biens culturels (RLRQ, c.B-4), le 28 juin 1994. En raison de son caractère patrimonial, de sa classe et de son voisinage, le Théâtre Outremont est aussi un lieu tout désigné pour attirer quelques-uns parmi des dizaines de festivals de théâtre, de musique, de littérature et de cinéma qui reviennent chaque année, attirant une clientèle férue de propositions artistiques de pointe. Avec ses équipements de projection cinématographique qui ont bénéficié d'une mise à niveau numérique en 2015, Le Théâtre Outremont se positionne favorablement pour accueillir non seulement des festivals de cinéma mais aussi des premières de films ou pour diffuser en direct ou en court différé les spectacles vivants en provenance des grandes villes du monde.

Le Théâtre Outremont joue également un rôle local important, en développant une programmation de proximité, principalement auprès des publics famille et scolaire. De plus, le Théâtre participe au développement du plan culturel de l'Arrondissement, et souhaite, en collaboration avec l'Arrondissement, étendre ses activités hors-les-murs, qui permettront d'animer l'avenue Bernard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une contribution financière totale de 402 091 \$ comprenant un montant de 145 470 \$ octroyé par l'arrondissement d'Outremont et 256 621 \$ octroyé par le Service de la culture.

La dépense est prévue à même les budgets 2022 de fonctionnement de l'Arrondissement et du Service de la Culture (voir l'intervention de la Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens sur les aspects financiers).

Cette contribution financière sera versée selon les termes établis à la convention à être conclue entre la Corporation du théâtre Outremont et l'arrondissement d'Outremont, selon les versements suivants qui seront dédiés à la réalisation de la programmation 2021-2022:

- une somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) le 30 janvier 2022;
- une somme maximale de cent-cinquante-deux et quatre-vingt-onze dollars (152 091 \$), le 15 avril 2022;

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030 (Grille d'analyse mise en annexe), plus précisément des engagements pour la démocratie et la participation citoyenne, l'accès et l'inclusion de même que la créativité et l'innovation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation d'une programmation culturelle métropolitaine et de proximité au Théâtre Outremont bénéficiera à l'ensemble des Montréalais. En favorisant la participation des Montréalais à la vie culturelle, le théâtre contribue également à dynamiser une artère commerciale (l'avenue Bernard) et en faire une destination. Le soutien au Théâtre Outremont s'inscrit dans l'un des fondements de la nouvelle Politique de développement culturel de la Ville 2017-2021 qui consiste à favoriser les interventions pour mettre en place des quartiers culturels durables.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le soutien à la Corporation du Théâtre Outremont est d'autant plus important dans le contexte actuel de la COVID 19 où les organismes culturels de diffusion ont été particulièrement fragilisés.

Il est important de mentionner que toutes les activités prévues par la Corporation du Théâtre Outremont seront réalisées en respectant les consignes sanitaires, suivant les recommandations de la Direction régionale de santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme fera état de la participation de l'Arrondissement et de la Ville conformément aux obligations contenues dans le protocole de visibilité en annexe de la convention de contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 13 septembre 2021 : présentation au conseil d'arrondissement
- 22 et 27 septembre 2021: présentation au comité exécutif et au conseil municipal pour l'acceptation de la gestion de l'entente par le Service de la culture en vertu de l'article 85
- premier versement : 30 janvier 2022
- deuxième versement : 15 avril 2022
- fin de l'entente: 30 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1218747027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire _du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, à compter du 1er septembre 2021, la modification de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et La Société en commandite Stationnement de Montréal (maintenant appelée Agence de mobilité durable) le 28 novembre 2007 afin d'y retirer les 20 places de stationnement prévues sur le terrain désigné comme étant le stationnement hors rue numéro 11 Champagneur (UP-350), situé sur le lot 1 351 563 dans l'arrondissement d'Outremont afin de permettre l'occupation du terrain à des fins de cour d'école par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218747027;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'APPROUVER, à compter du 1er septembre 2021, la modification de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et La Société en commandite Stationnement de Montréal (maintenant appelée Agence de mobilité durable) le 28 novembre 2007 afin d'y retirer les 20 places de stationnement prévues sur le terrain désigné comme étant le stationnement hors rue numéro 11 Champagneur (UP-350), situé sur le lot 1 351 563 dans l'arrondissement d'Outremont afin de permettre l'occupation du terrain à des fins de cour d'école par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Tous les autres termes et conditions de l'entente de service initiale demeurent inchangés.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:40

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218747027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, à compter du 1er septembre 2021, la modification de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et La Société en commandite Stationnement de Montréal (maintenant appelée Agence de mobilité durable) le 28 novembre 2007 afin d'y retirer les 20 places de stationnement prévues sur le terrain désigné comme étant le stationnement hors rue numéro 11 Champagneur (UP-350), situé sur le lot 1 351 563 dans l'arrondissement d'Outremont afin de permettre l'occupation du terrain à des fins de cour d'école par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

CONTENU

CONTEXTE

Le *Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys* (CSSMB) procède présentement à des travaux d'agrandissement des écoles Lajoie et St-Mary-Magdalen situées sur le lot 1 351 565 à la suite de l'obtention du permis 3001289313-21. Le projet d'agrandissement vise la construction d'un gymnase entre les deux écoles.

La mobilisation du chantier exige l'occupation de la cour d'école par l'entrepreneur. Afin de permettre aux enfants d'avoir un espace extérieur pour les récréations et autres activités, le CSSMB souhaite occuper le lot 1 351 563 présentement exploité comme terrain de stationnement et reconnu comme étant le stationnement hors rue numéro 11 Champagneur (UP-350).

Depuis le 23 août dernier, un bail est en négociation entre le *Service de la gestion et de la planification immobilière* (SGPI) et le CSSMB pour autoriser une occupation de celui-ci jusqu'en 2024 par ce dernier. À terme, le projet permettra d'éliminer et verdir un îlot de chaleur, de retirer un espace minéralisé et d'augmenter l'offre de service en parc pour les citoyens.

Le 15 juillet dernier, l'Arrondissement signifiait par lettre à l'*Agence de mobilité durable* l'intention de cesser l'usage dudit stationnement et demandait de retirer les bornes. Les équipements de l'*Agence de mobilité* ont été retirés le 26 août 2021 en matinée. Le cas échéant, la résolution approuvant le retrait définitif de cet emplacement sera transmise à l'*Agence de mobilité durable* et officialisera le tout auprès d'elle. Le présent sommaire a pour but de faire approuver le retrait définitif du stationnement hors rue numéro 11 Champagneur (UP-350) et de l'entente signé le 28 novembre 2007 entre l'Arrondissement et l'*Agence de mobilité* auprès des instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Le 15 juillet dernier, l'Arrondissement transmettait un avis officieux à l'*Agence de mobilité durable* demandant de cesser l'exploitation des 20 places de stationnement du terrain désigné comme étant stationnement hors rue numéro 11 Champagneur (UP-350). Une entente fait présentement l'objet d'une négociation entre le SGPI et le CSSMB pour l'occupation du terrain qui se terminera en 2024.

La superficie retirée est de 490.10 m² selon le rôle foncier et est constituée du lot 1 351 563 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Permettre au CSSMB d'offrir une cour de récréation aux enfants fréquentant les écoles Lajoie et St-Mary-Magdalen;

- À terme, augmenter l'offre de service en parc pour les citoyens;
- À terme, déminéraliser et verdier un espace de stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DONNÉES SUR LE STATIONNEMENT HORS RUE NUMÉRO 11 - CHAMPAGNEUR (UP-350) :

- Capacité de stationnement : 20
- Retrait : 20
- Taux horaire : 2 \$/l'heure
- Plage horaire : lundi au vendredi de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 18 h et dimanche de 13 h à 18 h
- Revenus générés au cours des années 2019, 2020 et 2021 :

Mois	Années		
	2019	2020	2021
Janvier	1 269 \$	1 420 \$	379 \$
Février	1 376 \$	1 806 \$	429 \$
Mars	1 187 \$	564 \$	438 \$
Avril	1 421 \$	22 \$	533 \$
Mai	2 417 \$	190 \$	1 106 \$
Juin	2 458 \$	783 \$	2 753 \$
Juillet	1 525 \$	2 027 \$	2 991 \$
Août	1 934 \$	2 982 \$	1 842 \$
Septembre	1 848 \$	3 238 \$	-
Octobre	1 658 \$	920 \$	-
Novembre	2 078 \$	912 \$	-
Décembre	1 241 \$	492 \$	-

* Les années 2019 et 2020 sont énoncées à titre indicatif démontrant les fluctuations des revenus reliées au contexte sanitaire particulier.

- Projection de perte de revenus au prorata de l'année en cours du 1er septembre au 31 décembre 2021 :

Stationnement numéro 11 - Champagneur (UP-350) Localisé sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Bernard et Lajoie	Du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021	Total projeté
20 places de stationnement à un taux horaire de 2 \$/l'heure	5 236 \$	5 236 \$

Aucune intervention du Service des finances n'est requise.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas puisque qu'il s'agit de mettre fin à une entente sur le stationnement afin de permettre une nouvelle entente entre le *SGPI* et le *CSSMB* pour que ce dernier puisse occuper cet espace. Par contre, la deuxième phase du projet contribuera à l'atteinte des objectifs Montréal 2030 au niveau des changements climatiques par la disparition d'un espace minéralisé, d'un îlot de chaleur et la transformation de l'espace en parc école.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fin de l'entente du terrain de stationnement hors rue numéro 11 Champagneur a pour effet de retirer 20 cases hors rue pour les commerces et citoyens. Advenant que le retrait définitif ne soit pas entériné, les élèves des écoles St-Mary-Magdalen et Lajoie n'auront pas accès à des aires de jeux extérieurs pendant la période du chantier, soit 2 ans.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. - Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-30

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218747023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2021.

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218747023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 160236 - 1216131002 : Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2021.

DESCRIPTION

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

JUSTIFICATION

S. O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTREAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218747024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2021

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:33

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218747024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2021

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 160237 - 1216131003 : Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2021.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois de juillet 2021.

JUSTIFICATION

Requis par l'article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation des pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTREAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218747025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2021.

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:34

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218747025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2021.

CONTENU

CONTEXTE

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;
 - La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.
- Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0238 - 1216131004 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2021.

DESCRIPTION

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de juillet 2021.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTREAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2021-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1218747026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2021.

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2021.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:50
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218747026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0239 - 1216131005 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2021.

DESCRIPTION

Dépôt de la liste des virements effectués pour le mois de juillet 2021.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

MONTRÉAL 2030

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218953008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire _du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 juillet 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

D'autoriser le dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 juillet 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)* .

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:38

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218953008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 juillet 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du *Règlement 1176* concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021 inclusivement.
Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Division urbanisme, permis et inspection de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie PICHETTE
Agente principale du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Tom FLIES
Chef de division

Le : 2021-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1216347006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modifier la résolution CA21 160092 afin d'autoriser une dépense totale de 173 720 \$, toutes taxes incluses, et annuler la contingence dans le cadre du mandat à La Pépinière Espaces Collectifs pour les aménagements transitoires de l'avenue Bernard dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP)

ATTENDU que le contrat au montant de 173 170 \$ octroyé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard, n'était pas conforme au montant de 173 720 \$ prévu à la convention signée entre les parties, ce qui représente un manque à gagner de 550 \$;

ATTENDU qu'un montant de 550 \$ provenant du budget de contingence de 19 910 \$ sera utilisé pour au contrat pour corrigé le montant du contrat octroyé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs;

ATTENDU que le budget de contingence restant au montant de 19 360 \$ (19 910 \$ - 550 \$) sera annulé et retourné au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP)

ATTENDU que le dossier lié 1216347004 concernant le dépôt de la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de repartage de l'avenue Bernard, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020, et l'acceptation du financement de 100 000 \$ pour la phase temporaire 2020-2021, pour un total de 200 000 \$ partagé à parts égales entre l'arrondissement et la ville devra être corrigé.

Il est recommandé au conseil de modifier la résolution CA21 160092 comme suit:

DE BONIFIER le contrat octroyé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard de 550.00 \$, toutes taxes incluses, budget provenant de la contingence;

D'ANNULER le montant restant du budget de contingence s'élevant à 19 360 \$, toutes taxes incluses;

DE MODIFIER le montant total de la dépense autorisée et versée à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard de 193 080 \$ à 173 720 \$, toutes taxes incluses;

DE RETOURNER au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) un montant de 19 360 \$, toutes taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 19 360 \$, toutes taxes incluses, pour diverses dépenses relatives au *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard - dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 16:58
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216347006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modifier la résolution CA21 160092 afin d'autoriser une dépense totale de 173 720 \$, toutes taxes incluses, et annuler la contingence dans le cadre du mandat à La Pépinière Espaces Collectifs pour les aménagements transitoires de l'avenue Bernard dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP)

CONTENU

CONTEXTE

Une erreur de retranscription doit être corrigée au sommaire décisionnel. En effet, le montant taxes incluses du mandat à La Pépinière est de 173 720\$.

Puisque le mandat est terminé et que la contingence n'a pas été utilisée, celle-ci peut être annulée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1216347006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et l'organisme à but non lucratif La Pépinière Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard, autoriser une dépense totale de 193 080 \$, toutes taxes incluses, incluant les contingences de 19 910 \$ et autoriser Mme Marie-Caude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont s'est qualifié pour le *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP). Ce programme vise à soutenir les arrondissements dans la mise en place de projets de piétonnisation de rues. La définition du concept de piétonnisation est souple et permet différentes typologies de repartage de l'espace (rue : piétonne, partagée et hybride et zone de rencontre). Pour l'édition 2020 du programme, l'Arrondissement désire mettre en oeuvre un projet de repartage de l'avenue Bernard. Afin de l'accompagner dans la phase de conception et de réalisation des aménagements, l'arrondissement d'Outremont souhaite s'adjoindre les services de l'organisme à but non lucratif (OBNL) La Pépinière | Espaces Collectifs. Cet OBNL a développé une expertise dans le domaine de l'urbanisme tactique et des aménagements transitoires et sa mission et ses valeurs cadrent tout à fait avec le PIRPP, notamment en raison de son expérience passée dans ce type de projet.

Le présent sommaire décisionnel vise donc l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une convention de services à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Le projet vise les aménagements transitoires reliés à la première année du PIRPP pour l'avenue Bernard. Pour l'année 2021, l'Arrondissement souhaite se concentrer sur la section située entre la ruelle à l'ouest de l'avenue Outremont et de l'avenue Bloomfield. Le reste du

site d'intervention, soit de Bloomfield à Hutchison, devra tout de même comporter des éléments signalétiques et d'aménagement, en portant une attention particulière au parvis de la place Marcelle-Ferron.

La vision de l'Arrondissement pour ce projet est de créer un espace rassembleur, sécuritaire et achalandé prenant en compte les critères suivants :

- Favoriser une multiplicité d'usages et de clientèles;
- Être attractif;
- Favoriser le confort climatique et la protection contre les éléments (vents, soleil, neige, pluie);
- Favoriser la lisibilité de l'espace, notamment par la signalétique;
- Favoriser une animation naturelle du lieu;
- Être quatre saisons afin de tester le projet durant l'hiver;
- Être constitués de matériaux durables et requérir un minimum d'entretien;
- Prendre en considération l'implantation des cafés-terrasses, maintenant autorisés à l'année;
- Créer peu de nuisance pour le déneigement;
- Permettre la sécurité aux intersections;
- Permettre le maintien de certains accès et livraisons;
- Solutionner un partage de l'espace entre cyclistes et piétons;
- Être facilement déplaçables et modulable selon les saisons;
- Intégrer les principes et normes d'accessibilité universelle et de sécurité;
- Permettre en partie l'utilisation d'éléments que l'Arrondissement possède déjà;
- Prendre en considération les mesures sanitaires liées à la COVID- 19
- Être conforme aux sections applicables du guide d'aménagement durable des rues de Montréal.

Mandat de conception et de réalisation :

Pour ce mandat, La Pépinière propose des aménagements qui font ressortir le caractère européen de l'avenue Bernard, en misant sur une identité s'inspirant du Théâtre Outremont. Les aménagements comporteront notamment un mobilier signature ainsi qu'un kiosque, en mettant l'accent sur le parvis du Théâtre Outremont.

Le mandant comportera les livrables suivants :

Livrables	Dates de livraison
Réunion de démarrage	8 avril 2021
Éléments de promotion	19 avril 2021
Affichage à installer sur site	Semaine du 19 avril 2021
Concepts d'aménagement et éléments signalétique préliminaires (2 scénarios)	26 avril 2021
Présentation aux commerçants	29 avril 2021
Concept définitif des aménagements transitoires	13 mai 2021
Plans et devis des aménagements transitoires estivaux (piétonnisation)	Semaine du 24 mai 2021
Réalisation et installation des aménagements transitoires estivaux (piétonnisation)	Semaine du 21 juin 2021

JUSTIFICATION

Le PIRPP permettra à terme de rehausser l'attractivité, la marchabilité, le confort et la sécurité de l'avenue Bernard. Les périodes d'aménagements transitoires sont essentiels pour mener à bien ce projet, de façon à susciter l'adhésion des parties prenantes via une démarche participative inclusive et vouée à discussions.

Pour l'année 2021, les aménagements transitoires liés à la piétonnisation revêtent une

importance particulière en raison des impacts de la fermeture des commerces en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19. Ainsi, le projet permettra de créer un achalandage propice à une relance économique

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de l'offre de services La Pépinière est de 173 170 \$, toutes taxes incluses. L'arrondissement prévoit également une contingence de 10% sur le montant, soit 19 910 \$, pour un total de 193 080 \$, toutes taxes incluses.

De la somme totale à réserver, la première tranche de 100 000 \$ est assumée par la ville-centre par l'entremise du PIRPP en 2020, somme qui a été reportée au surplus 2021. La différence proviendra également des surplus de l'arrondissement.

Il est donc nécessaire que l'affectation de surplus pour le projet soit pour la somme totale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera réalisé dans le respect du guide d'aménagement durable des rues de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet implique la fermeture à la circulation de 3 tronçons de l'avenue Bernard en période estivale, puis le repartage de l'espace public au bénéfice des piétons et cyclistes en période hivernale, notamment par le retrait de cases de stationnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

x

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet sera assorti d'une démarche participative afin de consulter la population sur les aménagements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 6 avril 2021 : adoption de la convention de services

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Tom FLIES
Chef de division

Le : 2021-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1216347004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Autoriser une dépense totale de 23 692,23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard - dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU la résolution CA21 16 0092 du conseil d'arrondissement entérinée lors de la séance du 6 avril 2021 approuvant la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et La Pépinière | Espaces Collectifs pour le mandat de conception et réalisation des aménagements transitoires dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'année 2021 et autorisant une dépense totale de 193 080 \$, toutes taxes incluses, incluant les contingences de 19 910 \$ financée au surplus libre de l'arrondissement;

ATTENDU la résolution CA21 16 0100 du conseil d'arrondissement entérinée lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021 approuvant le dépôt de la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de rue partagée de l'avenue Bernard, dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020 et autorisant l'affectation d'une somme de 200 000 \$ dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard découlant du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées;

ATTENDU que le montant total versé à La Pépinière | Espaces Collectifs pour le mandat de conception et réalisation des aménagements transitoires dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) pour l'année 2021 s'élève à 176 307.78 \$, taxes nettes;

ATTENDU que le financement disponible dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) est de 200 000 \$;

Il est recommandé :

D'AUTORISER une dépense totale de 23 692,23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard - dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-07-01 18:29

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1216347004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire _du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Autoriser une dépense additionnelle de 17 678.23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard

ATTENDU les modifications apportées au dossier 1216347006 ainsi qu'à la résolution portant le numéro CA21 160092 concernant le contrat au montant de 173 720 octroyé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard;

ATTENDU que le dossier lié 1216347004 concernant le dépôt de la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de repartage de l'avenue Bernard, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020, et l'acceptation du financement de 100 000 \$ pour la phase temporaire 2020-2021, pour un total de 200 000 \$ partagé à parts égales entre l'arrondissement et la ville doit par conséquent être corrigé.

Il est recommandé au conseil:

DE MODIFIER le montant total versé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour le mandat de conception et réalisation des aménagements transitoires dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) pour l'année 2021 de 176 307.78 \$ à 158 629.52 \$, taxes nettes;

DE RETOURNER au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) un montant de 17 678.26 \$, taxes nettes;

D'AUTORISER une dépense additionnelle de \$17 678.23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard - dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement. Cette dépense s'ajoute au montant 23 692.23 \$ autorisé par résolution du conseil le 6 juillet 2021, pour un total de 200 000\$, taxes nettes.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 17:10

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216347004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Autoriser une dépense totale de 23 692,23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard - dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil d'arrondissement a, par le biais de ses résolutions CA21 16 0092 (1216347006) et CA21 16 0100 (1216347004):

- approuver une convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et La Pépinière | Espaces Collectifs pour le mandat de conception et réalisation des aménagements transitoires dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'année 2021;
- autoriser, dans le cadre de ce contrat, une dépense totale financée au surplus libre de l'arrondissement de 193 080 \$, toutes taxes incluses, incluant les contingences de 19 910 \$;
- approuver le dépôt de la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de rue partagée de l'avenue Bernard, dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020 et;
- autoriser une affectation d'une somme de 200 000 \$, taxes nettes, dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard découlant du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées.

La dépense réelle octroyée à La Pépinière | Espaces Collectifs pour le mandat de conception et réalisation des aménagements transitoires dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) pour l'année 2021 s'élève à 176 307.78 \$, taxes nettes.

Considérant que des dépenses diverses non prévues au contrat octroyé à La Pépinière sont à prévoir dans le cadre des aménagements 2021-2022 de l'avenue Bernard et considérant que le financement total disponible pour ce projet s'élève à 200 000 \$, il y a lieu d'autoriser une dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement de 23 692.23 \$, taxes nettes, afin de permettre la réalisation de ces projets.

L'intervention qui es pièce jointe du sommaire addenda est celle qui a été versée au

dossier original et qui confirme le financement total disponible de 200 000 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

IDENTIFICATION**Dossier # :1216347004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Autoriser une dépense additionnelle de 17 678.23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard

CONTENU**CONTEXTE**

Une erreur de retranscription doit être corrigée au sommaire décisionnel. En effet, le montant taxes incluses du mandat à La Pépinière est de 173 720\$.

Puisque le mandat est terminé et que la contingence n'a pas été utilisée, celle-ci peut être annulée.

Le dossier 1216347006 ayant été modifié de manière à représenter les sommes versées à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard, il y a lieu d'ajuster la résolution du présent dossier lié.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1216347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de repartage de l'avenue Bernard, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020, et accepter le financement de 100 000 \$ pour la phase temporaire 2020-2021, pour un total de 200 000 \$ partagé à parts égales entre l'arrondissement et la ville - dépense provenant du surplus libre

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement a soumis à l'automne 2019 un dossier de candidature afin d'adhérer au *programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP), en proposant de transformer un tronçon de l'avenue Querbes au sud de Bernard ainsi que la section de l'avenue Bernard située entre les avenues Querbes et de l'Épée. Ce projet, qui a été retenu par le programme, visait à créer un espace multifonctionnel axé sur la connectivité à divers générateurs de déplacements dans le secteur (la Maison des jeunes d'Outremont (MDJO) sur l'avenue Querbes, la place Marcelle-Ferron et le parc Saint-Viateur, notamment). Or, les bouleversements engendrés par la pandémie de la COVID-19 ont mis un frein à la planification du projet. Entre-temps, les exigences sanitaires de distanciation sociale ont entraîné un repartage de l'espace public afin d'augmenter la part dédiée au piéton sur les artères commerciales de l'arrondissement. Sensible aux difficultés vécues par les commerçants, notamment en lien avec la perte d'espace intérieur imposée par les mesures sanitaires, l'Arrondissement a entrepris une fermeture à la circulation automobile d'un tronçon de l'avenue Bernard situé entre les avenues Outremont et Bloomfield. Ce projet-pilote, mis en place rapidement et par nécessité, a connu un succès remarquable auprès des citoyens et de certains commerçants, offrant un espace propice aux animations ainsi qu'au déploiement des cafés-terrasses.

Fort de cette expérience, l'Arrondissement a revu le site d'intervention du *PIRPP* afin de développer le potentiel de piétonnisation de l'avenue Bernard. Cette nouvelle orientation est également en phase avec les commentaires du comité de sélection du projet initial, qui avait manifesté le souhait que les aménagements soient axés davantage sur l'avenue Bernard que sur l'avenue Querbes.

Conformément aux paramètres du *PIRPP*, l'Arrondissement doit adhérer officiellement au projet par une résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

28 octobre 2020 : décision déléguée - Autoriser un virement de crédits de 300 000\$ du Service de l'urbanisme et de la mobilité vers les arrondissements soutenus dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées afin de financer, pour l'année 2020-21, la mise en œuvre de projets d'aménagements piétons dans Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont et l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

DESCRIPTION

Le *programme d'implantation de rues piétonnes et partagées* (PIRPP) de la Ville de Montréal vise à soutenir les Arrondissements dans la mise en place de projets de piétonnisation de rues. La définition du concept de piétonnisation est souple et permet différentes typologies de repartage de l'espace (rue piétonne, rue partagée, rue hybride et zone de rencontre). Les concepts, reflétant les caractères uniques à chaque quartier, visent à créer de nouveaux espaces publics de proximité et à augmenter l'animation urbaine, la sécurité, la convivialité et la réappropriation de l'espace public.

Véritable laboratoire d'expérimentation, le programme privilégie une approche de conception, participative et transitoire, qui favorise l'innovation, l'ouverture au changement et l'adhésion des citoyens au projet. Ainsi l'approche privilégie la mise en place d'aménagements transitoires lors de la première année (2021), permettant l'évaluation des installations et du niveau de satisfaction des citoyens, en vue d'une bonification du projet la 2e année (2022), puis de la transformation pérenne de la rue la troisième année (2023).

Pour l'édition 2020 du programme, l'Arrondissement Outremont a soumis une proposition pour le projet de réaménagement de l'avenue Bernard, de la ruelle à l'ouest de l'avenue Outremont à l'avenue Hutchison, totalisant environ 530 mètres. Une ouverture a été démontrée lors de l'été 2020, par le biais d'une piétonnisation, à l'effet d'augmenter l'espace dédié aux piétons sur l'avenue. Le programme inclut la réalisation d'une démarche participative en amont et lors de la phase transitoire en vue de bonifier le projet.

JUSTIFICATION

Une résolution du conseil d'arrondissement est exigée par la Ville pour le *programme d'implantation de rues piétonnes et partagées* (PIRPP) afin de signifier l'adhésion au programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement s'effectue à part égale entre la Ville et l'Arrondissement, excepté pour les aménagements permanents qui sont entièrement financés par la Ville. Pour les aménagements transitoires à être réalisés en 2021, l'arrondissement a déjà reçu la contrepartie de la Ville en 2020, laquelle a été reportée dans les surplus de l'année 2021. Voici par ailleurs le partage des dépenses pour ce projet :

Année(s)	Ville	Arrondissement
2021	100 000 \$	100 000 \$
2022	100 000 \$	100 000 \$
2023	400 000 \$	-

Pour l'année 2022, la provenance des fonds de l'arrondissement sera à déterminer en fonction notamment des subventions restantes de cette année.

Les informations budgétaires et comptables se retrouvent dans la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera réalisé en conformité avec le guide d'aménagement durable des rues de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré dans le cadre de la démarche participative liée au *programme d'implantation de rues piétonnes et partagées* (PIRPP).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 6 avril 2021 : adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement
- 6 avril 2021 (dossier 1216347006): Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement Outremont et l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard, autoriser une dépense totale de 193 080 \$, toutes taxes incluses, incluant les contingences de 19 910 \$ et autoriser Mme Marie-Caude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus

.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe DESROSIERS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Philippe DESROSIERS, 26 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-03-18

Tom FLIES
c/d urbanisme, permis et inspections

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1216347011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 30 073 \$, toutes taxes incluses, incluant une contingence de 3 211 \$ (14 %), afin de mandater les services d'un consultant pour la tenue d'une consultation publique sur le thème des nuisances de chantiers de construction - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216347011;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'AUTORISER une dépense totale de 30 073 \$, toutes taxes incluses, incluant une contingence de 3 211 \$ (14 %), afin de mandater un consultant externe pour accompagner l'arrondissement dans le cadre de la tenue d'une consultation publique portant sur le thème des nuisances de chantiers de construction;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:03
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216347011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 30 073 \$, toutes taxes incluses, incluant une contingence de 3 211 \$ (14 %), afin de mandater les services d'un consultant pour la tenue d'une consultation publique sur le thème des nuisances de chantiers de construction - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont vit depuis les dernières années une croissance soutenue par les nombreux chantiers de construction sur son territoire. Ainsi, depuis 2016, plus de 1236 unités d'habitation se sont construites ou se construisent.

L'augmentation du nombre des chantiers entraîne cependant des nuisances pour les résidents, relativement aux bruits, vibrations, circulation et poussières. Face à ce constat et à la suite de la recommandation de l'ombudsman, l'Arrondissement s'est engagé à effectuer une consultation publique sur ce sujet.

L'Arrondissement souhaite s'adjoindre l'expertise d'un consultant afin de mener la consultation publique et dégager des orientations qui mèneront aux modifications réglementaires envisagées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense de 30 073 \$, taxes et contingence (14 %) incluses, dans le but de s'adjoindre les services d'un consultant en accompagnement de la consultation publique et de ses suites. La dépense proviendra du surplus libre de l'arrondissement.

Afin de guider les modifications réglementaires à venir, l'objet de la consultation sera de poser le diagnostic de la situation en matière des nuisances relatives aux chantiers de construction, en établissant les outils actuels et les pouvoirs à disposition. La stratégie formelle demeure à valider avec le mandataire.

Le calendrier envisagé se décline ainsi :

- Septembre 2021 : Demande de prix (gré à gré);

- Octobre 2021 : Octroi du mandat;
- Décembre 2021 : Consultation publique;
- Mars 2022 : Dépôt public du rapport;
- Printemps 2022 : Amorce des modifications réglementaires.

JUSTIFICATION

La consultation publique vise à répondre à l'engagement #5 de l'ombudsman telle qu'inscrite dans sa lettre du 23 juillet 2020 :

Informez en temps opportun les citoyens de l'arrondissement de la date et du lieu où sera tenue la Consultation publique qui doit avoir lieu au cours de l'été 2020, sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21). Et en informer personnellement Mme Isabelle Dubé-Côté.

Elle permettra également de nourrir les réflexions pour les modifications réglementaires envisagées.

Conscient des nombreuses attentes de la population à l'égard de cet enjeu, l'arrondissement a jugé opportun de solliciter une expertise en consultation publique afin de garantir la qualité et l'utilité de la démarche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le mandat inclut une dépense estimée (estimation classe D) qui se décline ainsi :

Phase de démarrage : 3 629 \$

Étape 1 - Diagnostic et plan de communication : 9 590 \$

Étape 2 - proposition de l'approche de consultation : 1 555 \$

Étape 3 - Tenue de la consultation citoyenne : 4 277 \$

Étape 4 - Rédaction et dépôt du rapport : 3 888 \$

Sous-total : 22 939 \$

Contingence (14 %) : 3 211 \$

Total : 26 151 \$

Total taxes incluses : 30 073 \$

Les informations financières sont contenues à l'intervention de la section des finances de l'arrondissement d'Outremont.

MONTREAL 2030

Voir en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique sera effectuée conformément aux normes de sécurité publique en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation sera accompagnée d'un plan de communication afin de rejoindre le plus de citoyens intéressés possibles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 septembre 2021 : Autorisation de dépense par le conseil d'arrondissement
Octobre 2021 : signature de la convention de services entre l'Arrondissement et le consultant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Tom FLIES
Chef de division

Le : 2021-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1215069019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement de l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood

ATTENDU que le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2021;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 13 septembre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069019;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à déplacer l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 16:12

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215069019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement de l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 juin 2021, une demande a été déposée par une citoyenne exprimant le souhait de déplacer l'arrêt obligatoire sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers l'intersection de l'avenue Elmwood un peu plus au sud.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 6 juillet 2021, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin que l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood soit déplacé à l'intersection de l'avenue Elmwood;
- que le marquage de la ligne d'arrêt et de la traverse piétonnière sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood soit effacé;
- que l'accès donnant à cette traverse piétonnière soit végétalisé à l'aide d'arbustes de façon à ne pas encourager les piétons à traverser à cette intersection qui ne sera plus protégée par un arrêt obligatoire;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette recommandation nécessite le retrait et l'ajout suivants :

1171 Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe « A.1 »

Signaux d'arrêt sur les chemins publics et aux intersections de chemins publics

Outremont, avenue	intersection	Elmwood, avenue
Outremont, avenue	intersection	Elmwood, place

JUSTIFICATION

L'implantation de ces arrêts obligatoires contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 1er septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-28

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1215069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement et de la limite de vitesse sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont

ATTENDU que le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2021;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 13 septembre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069021;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à permettre le stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont ainsi qu'à réduire la limite de vitesse à 20 km/h sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 16:09

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement et de la limite de vitesse sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux directives dictées par la Direction d'arrondissement motivées par le souhait d'assurer une disponibilité d'espaces de stationnement, la piste cyclable existante sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont sera remplacée par une voie partagée entre les cyclistes et les automobilistes. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les règles de stationnement de limite de vitesse sur le côté nord de cette partie de l'avenue Lajoie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Règlement 1171

Plan des limites de vitesse

Annexe «A»

Réduction de la limite de vitesse à 20 km/h sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont.

Règles relatives au stationnement

Annexe «H»

avenue Lajoie

Côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre la rue Hutchison et l'avenue Dunlop :
stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mardi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Stuart et le boulevard Dollard : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h30 à 9h et de 15h à 18h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mardi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces modifications réglementaires entreront en vigueur lors de la publication de l'avis public prévu au printemps 2022.

Ces modifications seront diffusées lors de leur entrée en vigueur via les différentes plateformes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 3 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-30

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1217378009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV – Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activité sportive

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217378009;
Il est recommandé :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)*

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)*.

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)*. L'objet de ce règlement vise à permettre la location de gymnases simples et de terrains de badminton ainsi qu'a offrir des forfaits pour les activités dirigées et libres offertes aux citoyen.ne.s de l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-08-06 11:04

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217378009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV – Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activité sportive

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement doit déposer un avis de motion afin d'ajuster la sous-section IV - Activités sportives du *Règlement sur les tarifs (AO-513)* afin d'y ajouter l'article 106.1 puisque nous souhaitons offrir l'opportunité aux citoyens de faire de la pratique d'activités sportives par exemple la pratique du badminton libre à la population outremontaise. À la suite de l'analyse par la Division des sports, des loisirs et des parcs, il a été convenu de procéder aux démarches afin d'ajouter un article au *Règlement sur les tarifs (AO-513)* . La décision d'ajouter cet article permettra une offre de service plus diversifié dès cet automne auprès des résidentes et résidents de l'arrondissement. Après validation, cet article nous permettrait de facturer de nouveaux locaux pour des activités libres et dirigées. Suite à la signature en octobre 2020 de l'*Entente Réflexe*, entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de services scolaire Marguerite Bourgeois, nous souhaitons saisir cette opportunité afin d'offrir une nouvelle programmation dans les écoles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Outremont souhaite ajouter l'article 106.1 afin de permettre de tarifier des activités libres par terrain dans la sous-section IV - Activités sportives dans le *Règlement sur les tarifs (AO-513)* en vigueur afin de répondre aux besoins de développement de l'offre de service mise en place par l'arrondissement, et ce, pour les citoyennes et citoyens.

Sous-section IV – Activités sportives

106.1 Les frais exigibles pour la location d'un gymnase simple pour la pratique d'activités sportives :

- 90,00 \$ pour les résidents (pour 1 heure);

106.2 Les frais exigibles pour la location d'un terrain de badminton :

- 15,00 \$ pour les résidents (pour 1 heure);

106.3 Les frais exigibles pour la pratique d'activités de sport et de loisir (en régie) :

1^o Pour les activités dirigées, par type de cours, par résident :

- a) 104,00 \$ pour une session de 12 semaines ;
- b) 87,00 \$ pour une session de 10 semaines ;
- c) 69,00 \$ pour une session de 8 semaines.

2^o Pour les activités libres, par type de cours, par résident :

- a) 67,00 \$ pour une session de 12 semaines ;
- b) 57,00 \$ pour une session de 10 semaines ;
- c) 47,00 \$ pour une session de 8 semaines.

Aux fins du présent article, les frais exigibles sont majorés de 50% lorsque le demandeur ne réside pas sur le territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'ajout réglementaire doit être fait afin de nous accorder l'autorisation de tarifier des activités sportives offertes aux résidentes et résidents d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cet ajout d'un article au règlement des tarifs occasionnera des revenus additionnels pour les frais d'inscriptions qui sont à prévoir pour l'arrondissement d'Outremont.

Les revenus seront imputés dans le compte suivant: 302715 07123 44102 010902

MONTRÉAL 2030

Grâce à l'ajout de cet article dans le règlement des tarifs, l'arrondissement pourra diversifier son offre de services en sport et loisir, afin de mieux répondre aux besoins de la population outremontaise.

De plus, de nouveaux lieux pour la pratique d'activités sportives et de loisirs seront rendus disponibles, assurant ainsi une meilleure répartition géographique des services.

Ceux-ci permettront de contribuer à l'atteinte d'un mode de vie sain pour les familles de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information relative à l'ajout d'un article sera diffusée sur les plates-formes de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 9 août 2021

Adoption : 13 septembre 2021

Entrée en vigueur : dès que possible après l'adoption par le conseil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-03

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1215069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069013;

Il est recommandé :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement le projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter une règle d'application de la durée de stationnement maximale de deux heures à l'article 8.21 du Règlement numéro 1171.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-08-05 16:40

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la procédure entourant l'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures s'appliquant aux véhicules sans permis de stationnement, un amendement doit être apporté au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) pour que les véhicules routiers incluant les motos et les cyclomoteurs sans permis de stationnement valide soient déplacés d'un tronçon de rue sans quoi ceux-ci seront considérés comme ayant été stationnés de façon continue au-delà de la limite permise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0176 - 07 juin 2021 - Règlement modifiant l'annexe «A» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

CA21 16 0064 - 09 mars 2021 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur l'avenue McNider prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

CA20 16 0373 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la résidence sise au 40, avenue Elmwood

CA20 16 0374 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph à l'est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CA20 16 0309 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux

personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard à proximité du Théâtre Outremont

CA20 16 0310 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne

CA20 16 0207 - 09 juillet 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

DESCRIPTION

Règlement 1171
Règles relatives au stationnement
Chapitre VIII
Immobilisation et stationnement
Article 8.21

Aux fins de déterminer la durée de stationnement maximale établie à deux heures, tout véhicule routier incluant moto et cyclomoteur sans permis de stationnement valide stationné puis déplacé dans le même tronçon de rue sera considéré comme ayant stationné de façon continue.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19^e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces modifications seront diffusées via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 29 juillet 2021
Guerda PHILISTIN, 21 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-07-10

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1215069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du sens de circulation sur les parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du Règlement numéro 1171

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069014;

Il est recommandé :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement le projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du Règlement numéro 1171.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-08-05 17:36

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du sens de circulation sur les parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du Règlement numéro 1171

CONTENU

CONTEXTE

Considérant le nombre élevé d'accidents survenus sur l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Dunlop, les membres du Comité de sécurisation ont analysé cette problématique et les causes provoquant ces incidents (manque de sécurité) à cet endroit.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 06 juillet 2021, les membres de ce Comité ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter :
 - § un sens unique en direction sud sur la partie de l'avenue Dunlop entre les avenues Van Horne et Lajoie
 - § un sens unique en direction nord sur la partie de l'avenue Dunlop entre les avenues Van Horne et Ducharme
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0176 - 07 juin 2021 - Règlement modifiant l'annexe «A» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

CA21 16 0064 - 09 mars 2021 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur l'avenue McNider prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

CA20 16 0373 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la résidence sise au 40, avenue Elmwood

CA20 16 0374 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph à l'est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CA20 16 0309 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard à proximité du Théâtre Outremont

CA20 16 0310 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne

CA20 16 0207 - 09 juillet 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

DESCRIPTION

Règlement 1171

Règles relatives au stationnement

Annexe «C»

Dunlop

- de l'avenue Van Horne à l'avenue Lajoie: circulation vers le sud
- de l'avenue Van Horne à l'avenue Ducharme: circulation vers le nord

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces modifications seront diffusées via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'en informer adéquatement les citoyens.

De plus, des avis seront distribués dans les résidences du secteur et une présentation virtuelle pour les résidents riverains sera réalisée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 29 juillet 2021
Guerda PHILISTIN, 26 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-07-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1215069015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069015;

Il est recommandé :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement le projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-08-05 17:38

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215069015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

CONTENU

CONTEXTE

Suite au déménagement de la Cour de services des Travaux publics du 1451, avenue Ducharme vers le 600, avenue de la Gare-de-Triage, l'ancien stationnement des employés municipaux est maintenant vacant en attendant son éventuel réaménagement. Certains citoyens et commerçants de l'avenue Van Horne ont manifesté leur désir d'utiliser temporairement ce terrain jusqu'à cet éventuel réaménagement. Pour ce faire, il est donc nécessaire de modifier le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0176 - 07 juin 2021 - Règlement modifiant l'annexe «A» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

CA21 16 0064 - 09 mars 2021 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur l'avenue McNider prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

CA20 16 0373 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la résidence sise au 40, avenue Elmwood

CA20 16 0374 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph à l'est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CA20 16 0309 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard à proximité du Théâtre Outremont

CA20 16 0310 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne

CA20 16 0207 - 09 juillet 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

DESCRIPTION

Règlement 1171

Règles relatives au stationnement

Annexe «H»

Ducharme (*terrain vacant - anciennement le stationnement des employés municipaux des Travaux publics situé au 1451, avenue Ducharme*)

Côté nord

sur le terrain vacant situé entre les avenues Wiseman et Stuart: stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1 du 1er avril au 30 novembre.

De plus, stationnement prohibé en tout temps du 1^{er} décembre au 31 mars.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces modifications seront diffusées via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 29 juillet 2021
Guerda PHILISTIN, 26 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-07-10

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

**Dossier # : 1216737011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le 26 septembre 2021, de 9 H à 13 H 30, pour la tenue de l'événement « Un pique-nique au soleil - Montagne secrète » du Festival International de musique POP Montréal

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737001;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le 26 septembre 2021, de 9 H à 13 H 30, pour la tenue de l'événement « Un pique-nique au soleil - Montagne secrète » du Festival International de musique POP Montréal

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:17
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216737011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le 26 septembre 2021, de 9 H à 13 H 30, pour la tenue de l'événement « Un pique-nique au soleil - Montagne secrète » du Festival International de musique POP Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Pour sa 18e édition, le Festival International de musique POP Montréal désire organiser une activité de confection de masques. Une fois les masques terminés, une déambulation partira du parc St-Viateur jusqu'au Théâtre Rialto.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0244 - 3 août 2020 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public du parc Saint-Viateur et son pavillon pour l'événement Puces POP les 25, 26 et 27 septembre 2020 selon les heures indiquées au sommaire décisionnel; D'autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

DESCRIPTION

Enfants et parents se réuniront au parc St-Viateur pour une activité de confection de masques tenue par la boutique Rapapla de 12 h à 13 h. Le promoteur installera 6 tables avec chaises à une distance respectant les mesures sanitaires sous le pavillon du parc St-Viateur. Une fois les masques terminés, les participants pourront revenir à 13 h 10 pour la déambulation musicale vers le théâtre Rialto.

Les participantes et les participants débiteront une marche à partir de la ruelle adjacente au parc St-Viateur en direction est vers l'avenue Durocher, pour s'engager par la suite sur les trottoirs de l'avenue Bernard en direction du théâtre Rialto. La marche débutera à 13 h 10 et sera accompagnée d'une fanfare de 4 musiciens. L'événement compte attirer un maximum de 75 personnes.

Une équipe de bénévoles sera sur place pour assurer le respect des normes sanitaires ainsi que pour assurer la sécurité de la déambulation participative jusqu'au théâtre Rialto.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement à saveur internationale, désireux d'établir une partie de sa programmation dans l'arrondissement depuis l'année dernière et il répond aux orientations du plan de développement culturel. L'événement invite la population à participer et permet de diversifier l'offre événementielle et culturelle de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030

- soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire. L'événement favorise les artistes locaux et permet à tous et à toutes de vivre leur créativité en offrant cet atelier de création de masques.
- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
- accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole. L'événement est de caractère international et en autorisant la tenue d'une de leurs activités sur notre territoire nous favorisons son rayonnement ainsi que celui de la métropole.

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changement climatique car l'événement met en place des initiatives environnementales en bannissant les bouteilles de plastiques à usage unique ainsi que les pailles en plastique de tous ses événements. Les participants et participantes sont invités-es à apporter leur bouteille réutilisable. Les verres que l'organisation utilisent sont faits d'amidon de maïs et sont compostables.

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque POP Montréal s'engage à assurer la sécurité de celles et ceux qui assistent à leurs événements et spectacles. Les comportements racistes, sexistes, transphobes ou menaçants ne seront pas tolérés. Le personnel de POP Montréal est prêt à soutenir en cas de sentiment d'insécurité, et ce à n'importe quel moment. Le festival dispose de personnel et de bénévoles pour assurer la sécurité de tous et de toutes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucuns

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

- port du masque obligatoire lors des déplacements
- désinfectant pour les mains disponible sur le site
- passeport vaccinal exigé

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur est en charge de faire la promotion de son événement en respect des mesures sanitaires et si possible, l'Arrondissement fera le partage des informations sur ses différentes plates-formes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie

**Dossier # : 1216737012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur par l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » dans le cadre des célébrations du Yom Kippour devant se tenir les 15 et 16 septembre 2021 et autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737012;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur par l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » dans le cadre des célébrations du Yom Kippour devant se tenir le 15 septembre 2021, entre 15 H et 21 H et le 16 septembre 2021, entre 9 H et 10 H;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:21
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216737012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur par l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » dans le cadre des célébrations du Yom Kippour devant se tenir les 15 et 16 septembre 2021 et autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

CONTENU**CONTEXTE**

Les Amis juifs du Mile-End est un organisme à but non lucratif qui se définit comme un regroupement de personnes laïques visant à promouvoir les intérêts de ses membres et à favoriser la discussion sur les diverses pratiques religieuses judaïques. L'organisme a déposé une demande pour la tenue d'événements publics au parc Saint-Viateur. Cette série d'événements s'inscrit dans le cadre des célébration du Yom Kippour et vise également à sensibiliser la population sur les pratiques religieuses judaïques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 160336 - 3 septembre 2019 : Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1^{er} octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End.

CA20 160245 - 31 juillet 2020 : Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des pique-niques de l'organisme "Les Amis juifs du Mile-End" au parc Outremont les 7, 15 et 21 août 2020 et les 4 et 26 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

CA20 16 0275 - 9 septembre 2020 : Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'une série d'événements de l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » au parc Saint-Viateur les 18, 19, 20 et 28 septembre 2020 dans le cadre du nouvel an juif - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de ces événements

DESCRIPTION

L'organisation communautaire, composée principalement de personnes juives laïques, propose un événement pour promouvoir l'identité progressive juive et pour éduquer le grand public sur les différentes façons de pratiquer le judaïsme.

Au cours des 10 derniers étés, l'organisme a organisé des pique-niques informels dans le parc Outremont les vendredis, en début de soirée. Il désire poursuivre la tenue de ces événements cet été, tout en appliquant des mesures strictes conformément aux lignes directrices établies par les gouvernements provincial et municipal.

L'organisme prévoit un maximum de 150 participants à l'événement. Le respect des mesures de distanciation physique sera assuré en tout temps par la présence du personnel et des bénévoles de l'organisme. En raison des mesures sanitaires, l'organisme doit avoir recours à un système de son et d'un micro pour discuter avec les participants et il doit aussi limiter l'accès à l'îlot du parc St-Viateur afin de respecter la capacité maximum du lieu, soit de 250 personnes.

Leurs rencontres se tiendront aux dates suivantes :

- le mercredi 15 septembre entre 15 h et 21 h;
- le jeudi 16 septembre entre 9 h et 10 h.

JUSTIFICATION

Bien qu'il s'agisse d'une célébration religieuse, cet événement est de caractère éducatif, culturel et social. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ceux-ci contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en mettant de l'avant les priorités suivantes :

- lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de tous et de toutes. L'événement est ouvert à tous et à toutes et permet aux non-croyant de connaître les us et coutumes de l'organisme.
- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. Comme l'événement se tiendra à l'extérieur, les normes sanitaires actuelles seront respectées.

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque la tenue de l'événement au grand air permet l'équilibre numérique-présentiel ainsi permet à un plus grand nombre de personnes de participer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Limite de l'accès au parc St-Viateur le 15 et le 16 septembre afin de faire respecter les mesures sanitaires.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le passeport vaccinal sera exigé pour accéder au site. Des bénévoles de l'organisme seront sur place pour s'assurer du respect des mesures sanitaires. De plus, l'accès à l'îlot du parc St-Viateur sera contrôlé afin de respecter la capacité maximum du parc en temps de COVID qui est de 250 personnes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme se chargera de faire la publicité de son événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie

**Dossier # : 1216737013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation du parc Beaubien pour permettre la tenue de l'événement de la mini-kermesse le samedi 18 septembre de 16 h à 22 h et le dimanche 19 septembre de 11 h à 18 h. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement - Autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation aux alinéas 6e) et 6g) dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement. - Autoriser, conformément à l'article 2 alinéa r) du Règlement concernant les prohibitions et les nuisances (1063), une dérogation à l'alinéa 2r

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737013;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Beaubien le samedi 18 septembre 2021, de 16 H à 22 H et le dimanche 19 septembre 2021, de 11 H à 18 H pour la tenue de l'événement «Mini-Kermesse»

D'AUTORISER, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement;
- Une dérogation aux alinéas 6e) et g) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* conformément à l'article 6.4 dudit règlement;
- Une dérogation à l'article 2 alinéa r) du *Règlement concernant les prohibitions et les nuisances* conformément à l'article 2 alinéa r) dudit règlement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:22

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216737013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation du parc Beaubien pour permettre la tenue de l'événement de la mini-kermesse le samedi 18 septembre de 16 h à 22 h et le dimanche 19 septembre de 11 h à 18 h. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement - Autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation aux alinéas 6e) et 6g) dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement. - Autoriser, conformément à l'article 2 alinéa r) du Règlement concernant les prohibitions et les nuisances (1063), une dérogation à l'alinéa 2r

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement désire tenir un événement dans le respect des mesures sanitaires les 18 et 19 septembre prochains afin d'offrir aux citoyens et citoyennes d'Outremont une mini-kermesse. Cet événement d'envergure a été annulé en 2020 en raison de la pandémie et l'arrondissement désire offrir aux citoyens une version adaptée de cette activité en septembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cet événement se déroulera sur deux jours:
samedi le 18 septembre de 17 h à 22 h
dimanche le 19 septembre de 11 h à 18 h

La zone de spectacle, pouvant accueillir 500 personnes, sera clôturée.

Horaire prévu :

samedi 18 septembre
17 h à 22 h : camion de bouffe de rue
17 h à 22 h : vente d'alcool sur le site clôturée

17 h à 18 h 30 : spectacle grand public
19 h à 20 h : DJ
20 h à 21 h : quiz en équipe par le Randolph
21 h à 22 h : DJ

dimanche 19 septembre
11 h à 18 h : kiosque d'arrondissement avec présence d'organisme en alternance
11 h 30 à 12 h 30 : spectacle famille
13 h à 14 h : spectacle grand public
14 h 30 à 15 h 15 : prestation d'organisme partenaire
15 h 30 à 16 h 30 h : spectacle famille
17 h à 18 h : spectacle grand public

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

- comptoir de tri des déchets gérés par l'arrondissement
- station d'eau
- utilisation de verres réutilisables
- restaurateurs locaux pour les camions de rue
- mise en valeur de la diversité des artistes et des genres

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

- vérification du passeport vaccinal
- section clôturée avec capacité maximale
- registre à l'entrée
- station de désinfectant sur le site à l'entrée et à la sortie ainsi qu'à des endroits stratégiques

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- la publicité sera faite par l'arrondissement sur nos diverses plates-formes
- des affiches seront installées sur les trois artères commerciales

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie



Dossier # : 1216737014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance visant à autoriser la fermeture temporaire de l'avenue Champagneur entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard le 23 septembre 2021 de 11 h à 22 h dans le cadre de l'inauguration de la place Monique-Mercure et du lancement du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 dudit règlement une dérogation à l'article 9 dans le cadre de cet événement.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737014;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Champagneur, entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard, le 23 septembre 2021 de 11 H à 20 H pour permettre la tenue de l'inauguration de la Place Monique Mercure ainsi que le lancement du Plan de développement culturel de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 dudit règlement une dérogation à l'article 9 dans le cadre de cet événement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:23

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216737014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance visant à autoriser la fermeture temporaire de l'avenue Champagneur entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard le 23 septembre 2021 de 11 h à 22 h dans le cadre de l'inauguration de la place Monique-Mercure et du lancement du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 dudit règlement une dérogation à l'article 9 dans le cadre de cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'inaugurer la Place Monique-Mercure et de faire le lancement du plan de développement culturel, l'Arrondissement désire fermer l'avenue Champagneur à la fois pour respecter les mesures sanitaires et pour lui permettre d'accueillir un plus grand nombre de participants et de participantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'événement se déroulera en trois temps. Premièrement, il y aura inauguration de la Place Monique-Mercure avec discours des élus et de la famille de l'artiste ainsi qu'une prestation artistique. Suivra le lancement du Plan de développement culturel avec les principaux acteurs de son élaboration avec discours des élus et autres. L'événement se clôturera avec des prestations artistiques diversifiées.

L'événement est encore en élaboration, d'autres détails suivront sous peu.

JUSTIFICATION

Afin de pouvoir inviter le nombre de personnes désiré tout en respectant les mesures sanitaires en place actuellement, la fermeture de l'avenue Champagneur pour ces deux événements successifs devient nécessaire. La fermeture de l'avenue Champagneur permet l'installation d'un chapiteau de 20' x 50' et d'assurer la tenue de l'événement beau temps mauvais temps.

Le plan de développement culturel ainsi que la nomination de la Place Monique-Mercure sont deux projets d'importance élaborés au cours de la dernière année par les responsables désignés de l'Arrondissement. Il va donc de soi de faire un événement à la hauteur de l'artiste honoré et au travail investi dans l'élaboration du plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement est financé à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en mettant de l'avant les priorités suivantes :

- tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles. L'événement, en installant des bacs, favorisera le recyclage et le compostage.
- accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision. Les citoyennes et citoyens sont au cœur de l'élaboration du Plan de développement culturel et l'événement désire mettre de l'avant cet engagement citoyen.
- soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire. L'événement regroupera plusieurs prestations d'artistes locaux ainsi que la participation du Théâtre Outremont, pilier culturel de l'Arrondissement.
- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changement climatique puisqu'en combinant deux événements, l'Arrondissement s'assure de diminuer les impacts en GES du transport de matériel.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque l'événement respecte les critères d'accessibilité universelle. De plus, la gratuité des prestations assure l'accessibilité de tous et de toutes à cet événement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture de l'avenue Champagneur pour la majorité de la journée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une zone clôturée sera installée afin de contrôler les accès à l'événement. Le passeport vaccinal sera demandé à tous les participants. Un registre sera mis en place à l'accueil de l'événement et du désinfectant sera disponible sur le site de l'événement. Le montage de l'événement sera fait selon mesures sanitaires en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le service des communications est déjà impliqué dans la mise en place de l'événement en raison de son côté protocolaire. Nous ferons la publicité de l'événement sur nos différentes plates-formes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie



Dossier # : 1216737015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), l'occupation temporaire du parc Beaubien, le 1er octobre 2021 de 7 H 30 à 15 H 30, pour la tenue de l'événement « Cross-country » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737015;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Beaubien, le 1^{er} octobre 2021 de 7 H 30 à 15 H 30, pour la tenue de l'événement « Cross-country » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 17:50

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216737015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), l'occupation temporaire du parc Beaubien, le 1er octobre 2021 de 7 H 30 à 15 H 30, pour la tenue de l'événement « Cross-country » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Collège Stanislas organise à chaque année des courses de cross-country pour ses étudiants. Celui-ci ne disposant pas d'endroit adéquat sur leur propriété pour faire cette activité, il requiert l'utilisation du parc Beaubien pour réaliser cette activité réservée à ses élèves du niveau primaire. Cette course se déroulera le vendredi 1er octobre 2021, de 7 h 30 à 15 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0376 - 8 octobre 2019 : Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 10 octobre 2019, de 7 h 30 à 15 h.

CA18 16 0332 - 9 octobre 2019 : Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Beaubien pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra le jeudi 11 octobre 2018, de 7 h 30 à 15 h; La présente ordonnance remplace l'ordonnance OCA18 16 0297 édictée par le conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 4 septembre 2018.

CA18 16 0297 - 4 septembre 2018 : Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le 4 octobre 2018, de 7 h 30 à 15 h.

CA17 16 0367 - 5 septembre 2017 : Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 5 octobre 2017, de 7 h 30 à 15 h.

CA16 16 0318 - 6 septembre 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisée par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le vendredi 28 octobre 2016, de 7 h 30 à 12 h 30.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du cross-country des élèves du primaire du Collège Stanislas le vendredi 1er octobre 2021, entre 7 h 30 et 15 h 30.

Environ 600 élèves participeront à cette course d'endurance qui se déroulera au parc Beaubien, sur les aires gazonnées et le terrain de soccer. Le départ et l'arrivée se feront dans ce parc. Il y aura 3 départs à des heures différentes pour séparer les élèves par niveau, soit environ 200 élèves par départ.

Le Collège Stanislas est responsable de fournir en nombre suffisant les bénévoles nécessaires à l'encadrement des étudiants au maintien de l'ordre et à la propreté des lieux immédiatement après l'événement.

Lieu et date de l'événement :

Parc Beaubien - vendredi le 1er octobre 2021

Horaire de l'événement :

montage : 7 h 30 à 9 h

événement : 9 h à 15 h

démontage : 15 h à 15 h 30

Le Collège Stanislas à titre d'organisateur de l'événement s'est engagé à :

- maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable et qui respecte les normes du règlement AO-21 sur le bruit;
- nettoyer au besoin dans le parc et endroits souillés par les activités de l'événement.

JUSTIFICATION

Le Collège Stanislas ne dispose pas d'espace adéquat sur sa propriété.

Cette activité favorise la pratique du sport et la bonne condition physique et se veut une conclusion intéressante et enrichissante pour les élèves qui terminent le 1er cycle d'activités du programme d'éducation physique. Elle permet également l'intégration du milieu scolaire à l'arrondissement et à la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Livraison de barricades de foule par l'équipe des parcs

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en mettant de l'avant les priorités suivantes :

- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction de l'utilisation de plastique à usage unique et la valorisation des matières résiduelles puisque le Collège Stanislas recommande à ses étudiants d'apporter des bouteilles d'eau réutilisables pour la course et préconise l'utilisation des fontaines d'eau dans le parc.

Ce dossier contribue aussi à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques en favorisant les déplacements à pieds vers l'événement. L'événement sera carboneutre lorsque le transport des barricades se fera par véhicule électrique.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'une activité incluse dans le cours d'éducation physique, donc obligatoire pour l'ensemble des élèves.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Utilisation du parc et du terrain de soccer de 7 h à 15 h 30

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures sanitaires que le Collège mettra en place sont les suivantes :

- les départs seront répartis dans le temps (un niveau à la fois) afin de limiter le nombre de personnes sur le terrain synthétique du parc Beaubien afin de respecter la mesure de distanciation physique en vigueur (1m) entre les personnes
- nous allons nous assurer que l'on retrouve une circulation fluide tout au long du parcours
- nous y retrouverons une zone de départ, une zone d'arrivée et une zone d'infirmerie distinctes, délimitées par des cônes, des barrières et des rubans
- à l'arrivée, les élèves retourneront directement à l'école avec un enseignant. Ainsi, lorsqu'un professeur aura regroupé 32 élèves, il retournera immédiatement à l'école avec les élèves. Il n'y aura donc pas d'attroupements à la ligne d'arrivée.
- 2 chemins distincts seront utilisés par les élèves et les accompagnateurs. Un chemin pour se rendre au parc Beaubien en utilisant le boulevard Dollard. Un autre chemin pour revenir à l'école en utilisant l'avenue McEachran. Ainsi, les élèves ne se croiseront jamais.
- avant et après le cross-country, les élèves porteront le masque de procédure

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il s'agit d'un événement réservé aux élèves du Collège Stanislas, aucune publicité sur l'événement ne doit être faite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- livraison de 30 barricades de foule le 30 septembre au parc Beaubien
- tenue de l'événement le 1er octobre
- récupération des 30 barricades possible dès 15 h le 1er octobre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d Opérations

Le : 2021-08-30



Dossier # : 1216737016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) l'occupation de la Place Monique Mercure, le 16 septembre 2021 de 19 H à 22 H, pour la tenue de l'événement « Soirée bénéfice du film Aline », film événement de Valérie Lemercier.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737016;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) l'occupation de la Place Monique Mercure, le 16 septembre 2021 de 19 H à 22 H, pour la tenue de l'événement « Soirée bénéfice du film Aline », film événement de Valérie Lemercier.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:26

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216737016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) l'occupation de la Place Monique Mercure, le 16 septembre 2021 de 19 H à 22 H, pour la tenue de l'événement « Soirée bénéfice du film Aline », film événement de Valérie Lemerrier.

CONTENU

CONTEXTE

Soirée-Bénéfice du film Aline, un film événement de Valérie Lemerrier. Tous les profits seront remis à la société de recherche sur le cancer. L'événement aura lieu au Théâtre Outremont le 16 septembre prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Il s'agit d'une soirée-bénéfice pour la société de recherche sur le cancer, comprenant la projection du film Aline suivie d'un cocktail. L'événement se déroulera à l'intérieur du Théâtre Outremont et le cocktail se tiendra après la projection sur la place Monique-Mercure, de 21 h à 22 h, selon le désir du promoteur. L'événement accueillera 100 personnes.

JUSTIFICATION

L'événement a lieu en collaboration avec le Théâtre Outremont et fait partie des événements pour lesquels la place Monique-Mercure a été aménagée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en mettant de l'avant les priorités suivantes :

- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucuns

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les responsables de l'événement s'assureront du respect des mesures sanitaires en place et tiendront un registre des personnes présentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d Opérations

Le : 2021-08-31

**Dossier # : 1216737017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le 26 septembre 2021 de 14 H à 17 H pour permettre la tenue de l'événement « Foire des possibles » organisé par l'organisme Réseau entraide Covid-19 et autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737017;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le 26 septembre 2021 de 14 H à 17 H pour permettre la tenue de l'événement « Foire des possibles » organisé par l'organisme Réseau entraide Covid-19;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:27
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216737017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le 26 septembre 2021 de 14 H à 17 H pour permettre la tenue de l'événement « Foire des possibles » organisé par l'organisme Réseau entraide Covid-19 et autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Réseau entraide COVID-19 met en place une événement appelé «Foire des possibles», à la demande de l'arrondissement d'Outremont, pour présenter et échanger sur les changements climatiques et les différentes initiatives à mettre en place.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Objectifs de l'événement :

- présenter à la population les différentes initiatives en matière de changements climatiques de l'Arrondissement (ex.: Super Recycleurs) et les organismes locaux (Outremont en famille, cellule climat, etc.);
- donner la possibilité à la population d'offrir ses suggestions en matière d'actions climatiques grâce au mur des idées;
- informer les participants de leur impact sur l'environnement et des pistes de solution pour diminuer leur empreinte écologique grâce aux discours des conférenciers et aux affiches informatives;
- engager la communauté dans la transition écologique à l'aide de la collecte de vêtements des Super Recycleurs et favoriser une prise de conscience environnementale.

Horaire de programmation

13 h : installation du matériel

- kiosques/chapiteau de Super Recycleurs pour la collecte de vêtements
- affiches
- bannières
- mur des idées
- micro et système de son

14 h : ouverture de l'événement – introduction & mot de bienvenue

14 h 30 : discours des conférenciers + discussion

16 h : invitation à ajouter ses suggestions au mur des idées + animation & visite libre des kiosques

17 h : clôture de l'événement

17 h 15 : rangement du matériel

- kiosques/chapiteau
- affiches
- bannières
- mur des idées
- micro et système de son

18 h : récolte des sacs des Super Recycleurs par camion

L'événement consistera en un regroupement de quelques kiosques présentant différentes initiatives de l'Arrondissement et d'organismes partenaires. Les citoyens et citoyennes participants-es pourront échanger, débattre et proposer des idées sur les changements climatiques.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement mis en place à la demande de l'Arrondissement pour lequel l'organisme a reçu un contrat de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en mettant de l'avant les priorités suivantes :

- tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles. L'installation de bacs permettra de favoriser le recyclage et le compostage. L'événement a pour mission de présenter l'ensemble des initiatives de

l'Arrondissement en lien direct avec la priorité mentionnée plus haut;

- accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens et la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision. L'objectif de l'événement est de faire participer les citoyens et citoyennes à l'élaboration d'initiatives écologiques;
- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques puisqu'il en fait le sujet de l'événement et qu'il servira à élaborer de nouvelles initiatives dans l'Arrondissement.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque l'événement respecte les critères d'accessibilité universelle. De plus, la gratuité des prestations assure l'accessibilité de tous et de toutes à cet événement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accès limité au parc St-Viateur de 14 h à 17 h.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme devra tenir un registre des participants. Il limitera aussi l'accès à l'îlot du parc St-Viateur afin de s'assurer de respecter la capacité d'accueil du site et respecter la distanciation. Il devra aussi s'assurer du respect des mesures sanitaires en place lors de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement et l'organisme feront la publicité de l'événement sur leurs différentes plates-formes respectives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d Opérations

Le : 2021-08-31

**Dossier # : 1218358027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (AO-21), le renouvellement pour une durée de six (6) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218358027;

ATTENDU que cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b), comme prévu dans l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit (AO-21)*;

ATTENDU que toutes les autres dispositions du *Règlement AO-21* , notamment l'article 4 (g) devront être respectées;

ATTENDU les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur;

ATTENDU que des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 20 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023;

ATTENDU que la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux;

ATTENDU qu'un comité de suivi avec des citoyens riverains pour le bon déroulement du chantier a tenu deux rencontres, soit le 16 juin et le 16 août;

ATTENDU que la STM souhaite poursuivre les travaux du comité de bon voisinage et ses communications auprès des riverains;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER, le renouvellement, pour une durée de six (6) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit (AO-21)*, soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:41
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218358027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (AO-21), le renouvellement pour une durée de six (6) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la construction et la réfection d'infrastructure à la station de métro d'Outremont, l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (« Hulix Construction »), souhaite déroger aux périodes de travaux prescrites par le *Règlement AO-21 sur le bruit* qui stipule qu'il est interdit d'effectuer des travaux de construction entre 19 h et 7 h 30 (article 4 (b)).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ordonnance édictée pour permettre de déroger aux périodes de travaux autorisées dans le *Règlement AO-21 sur le bruit*.

6 avril 2021 : Résolution CA21 16 0105, numéro de dossier : 1218358007.

3 mai 2021 : Résolution CA21 16 0148, numéro de dossier : 1218358007 (addenda pour limiter la durée de l'ordonnance à 2 mois).

6 juillet 2021 : Résolution CA21 16 0217, numéro de dossier : 1218358018 (renouvellement pour une durée de deux (2) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit (AO-21)* , soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

DESCRIPTION

La Société du transport du Montréal (STM) souhaite demander un renouvellement de l'ordonnance émise le 6 juillet par le conseil d'arrondissement (CA21 16 0217), qui visait à autoriser l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (« Hulix Construction ») et ses sous-traitants à exécuter certains travaux en dehors des heures permises par la réglementation de l'arrondissement, tout en respectant les limites de bruit de l'article 8 du *Règlement sur le*

bruit lors des travaux réalisés entre 19 h et 6 h (en vertu de l'article 4.1 qu'autorise le conseil d'arrondissement d'édicter une ordonnance modifiant les modalités d'exception de l'article 4 (b)).

Règlement AO-21 - article 4.1 : S'il est démontré que l'application de l'article 4 (b) du présent règlement occasionne un préjudice sérieux, le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, déterminer des modalités d'exception à cet article et rattacher à ces modalités toute condition qu'il estime nécessaire.

Considérant que le seul article qui peut être dérogé par ordonnance est l'article 4 (b), toutes les autres dispositions du *Règlement AO-21* devront être respectées notamment l'article 4 (g).

Règlement AO-21 - article 4(g) : le fait d'utiliser un marteau-piqueur ou un concasseur entre 16 h et 10 h du lundi au vendredi ou durant la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés, sans avoir aménagé ou installé un dispositif minimisant le bruit de façon à ce qu'aucun bruit ne soit perceptible dans les bâtiments occupés à des fins résidentielles autour du chantier au-delà des normes prescrites à l'article 8.

JUSTIFICATION

Des travaux à l'intérieur de la station, aux niveaux mezzanine et quai, doivent se faire de nuit pour respecter les règles d'exploitation du métro et assurer la sécurité des usagers et des travailleurs. À titre d'exemple, aucun travail n'est autorisé à proximité des voies où circule le métro pour des risques évidents de sécurité. Les travaux de nuit permettent également de minimiser les impacts et les inconforts des travaux sur la clientèle.

Les travaux qui doivent être réalisés de nuit sont :

- Rehaussement des quais;
- Travaux sur les luminaires au-dessus des quais, près des voies du métro;
- Installation d'équipement de ligne de perception;
- Installations électriques (filage, branchement des portes-papillon et autres équipements électrifiés);
- Travaux de finitions (carrelage, peinture, etc.);
- Livraison et évacuation de certains matériaux par le tunnel.

Ces travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture du métro et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 19 h 30 et 7 h 30 et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023. De façon générale, les travaux décrits ci-dessus ne devraient pas causer de nuisances importantes pour le voisinage.

Les mesures d'atténuation prévues :

- Aucun mouvement de camion ne sera fait pendant la nuit, ni chargement/déchargement de matériel;
- Réorganisation du séquençage des travaux et du phasage afin de minimiser les travaux de nuit;
- Approvisionnement des matériaux et évacuation des débris de construction de façon à limiter au maximum les travaux de nuit et le bruit : nous prévoyons une relocalisation du système de manutention afin de transférer ces opérations de jour, côté Van Horne, les éloignant ainsi des habitations à proximité du chantier sur Wiseman;
- Installation d'un mur antibruit (complétée);
- Installation de cloisons insonorisées afin de diminuer les émissions de bruit;
- Sensibilisation des travailleurs pour diminuer les dérangements des riverains et de la nécessité de rester à l'intérieur de la station pendant la période de nuit;
- Communications en continu auprès des riverains et du comité de suivi.

À défaut d'obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux énumérés plus haut durant la nuit, l'unique alternative consisterait à suspendre le service de l'ensemble de la ligne bleue durant la période d'exécution de ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTREAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-30

Tom FLIES
Chef de Division urbanisme, permis inspection

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218358025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 26, avenue Robert - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 concernant le pourcentage d'occupation au sol. Le tout, conformément au Règlement AO-530 sur les PIIA et au Règlement 1180 sur les dérogations mineures.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance régulière tenue le 4 août 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement AO-530* ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (1180)*;

ATTENDU qu'une consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 23 août au 7 septembre 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

ATTENDU qu'aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de quinze (15) jours dans ce dossier;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358025.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 23 août au 7 septembre 2021 inclusivement concernant les demandes de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert;

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert;

- La demande d'approbation d'un PIIA:

Avec la réserve suivante :

- Fournir une description des plantes proposées dans la nouvelle zone végétalisée afin de démontrer que l'aménagement contribue à l'amélioration de la biodiversité sur le site;
- La demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre une occupation au sol de 43,04 %, soit 3,04 % de plus que l'occupation maximale prévue à la grille de la zone RA-22.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:31
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218358025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 26, avenue Robert - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 concernant le pourcentage d'occupation au sol. Le tout, conformément au Règlement AO-530 sur les PIIA et au Règlement 1180 sur les dérogations mineures.

CONTENU**CONTEXTE**

Comme stipulé à l'article 2.1 du *Règlement* AO-530 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux visés par cette demande sont assujettis à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le *Règlement 1180* concernant les dérogations mineures stipule qu'à la suite de l'avis du comité consultatif d'urbanisme, le conseil d'arrondissement peut accorder une dérogation aux dispositions de zonage et de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol, selon certaines conditions.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION**Relativement à l'immeuble situé au 26, avenue Robert :**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1927. Ce dernier est non catégorisé selon la classification Bisson et se trouve dans l'unité de paysage 1.5 West-End.

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

L'agrandissement proposé de deux niveaux (sous-sol et rez-de-chaussée) remplace les balcons couverts en bois et l'accès au sous-sol extérieur existants. Positionné au centre du lot, il se détache du garage tout en procurant une projection panoramique sur le site. Le volume s'implante en laissant le maximum de luminosité aux ouvertures des pièces existantes de la résidence. Le volume du rez-de-chaussée en bois se dépose sur un socle en

béton en retrait et en continuité avec le volume original de la résidence.

Dérogation mineure :

Le projet nécessite l'autorisation d'une dérogation mineure à l'article 7.12.1, afin de permettre le dépassement de la couverture au sol maximal permis à la grille de zonage pour la zone RA-22 du Règ. 1177. La grille de zonage pour la zone RA-22 prévoit une occupation maximale au sol de 40 %, le bâtiment actuellement occupe 43,17 % et le projet propose une occupation de 43,04 %, soit un dépassement de 3,04 % de l'occupation autorisée.

JUSTIFICATION

À la séance régulière du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) et la demande de dérogation mineure telle que les plans déposés et présentés avec ou sans réserve pour l'adresse suivante :

Relativement à l'immeuble situé au 26, avenue Robert, voici l'extrait du procès-verbal :

Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) :

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre dans l'environnement bâti;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement a très peu d'impact négatif sur les bâtiments voisins et préserve la symétrie avec le bâtiment mitoyen;

CONSIDÉRANT que la matérialité et la volumétrie de l'agrandissement s'inspirent des composantes retirées par l'utilisation des lattes de bois blanches, le socle en retrait qui apporte un élément de légèreté et le traitement des ouvertures;

CONSIDÉRANT que l'emprise au sol de l'agrandissement est réduite par la proposition d'un porte-à-faux et que le couvert végétal est légèrement amélioré;

CONSIDÉRANT que la proposition est de qualité et qu'elle répond aux critères PIIA.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la réserve suivante :

- Fournir une description des plantes proposées dans la nouvelle zone végétalisée afin de démontrer que l'aménagement contribue à l'amélioration de la biodiversité sur le site.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement* AO-530 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation à l'article 7.12.1 du Règlement de zonage 1177 concernant le pourcentage d'occupation au sol

CONSIDÉRANT que la norme en vigueur sur la couverture maximale au sol s'applique à tous les terrains situés dans la zone RA-22;

CONSIDÉRANT que les superficies de terrains situés dans la zone RA-22 sont très variables, et que le terrain visé fait partie des terrains de plus petite taille;

CONSIDÉRANT que plusieurs bâtiments situés sur des terrains de grandeur similaire dans la zone RA-22, sont dérogatoires à l'égard de la couverture au sol protégée par droits acquis, notamment ceux situés du côté ouest de l'avenue Robert, incluant l'immeuble visé par la demande;

CONSIDÉRANT l'état de la structure du volume existant;

CONSIDÉRANT que la couverture au sol dérogatoire existante (43,17 %) sera légèrement réduite à la suite des travaux (43,04 %);

CONSIDÉRANT que l'agrandissement est proposé au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol uniquement ;

CONSIDÉRANT que la demande remplit toutes les conditions d'autorisation d'une dérogation mineure.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Sans réserve.

La demande d'approbation de dérogation mineure, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1180* portant sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

MONTREAL 2030

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet de la séance régulière du 4 août 2021.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-26

Tom FLIES
Chef de Division urbanisme, permis inspection



Dossier # : 1218358023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 365, avenue Outremont - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le tout, conformément au Règlement AO-530 sur les PIIA.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 7 juillet 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement AO-530*;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358023.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 365, avenue Outremont et ce, sans réserve.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:29

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218358023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 365, avenue Outremont - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le tout, conformément au Règlement AO-530 sur les PIIA.

CONTENU

CONTEXTE

Toute demande de permis ou de certificat d'autorisation pour un projet visant une partie de lot, un lot, un terrain, un bâtiment, un équipement, un ouvrage ou toute autre construction est assujettie à la procédure d'approbation du *Règlement AO-530* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale lorsque le projet vise des travaux identifiés aux tableaux 1 et 2 du Chapitre 2 dudit règlement.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 365, avenue Outremont :

Le bâtiment est un pavillon de parc isolé construit en 1925 et situé dans le parc Outremont du côté de l'avenue Outremont. Il n'est pas catégorisé selon la classification Bisson et se trouve dans l'unité de paysage 2.8 Outremont. Le chalet du parc Outremont est l'oeuvre de l'architecte Aristide Beaugrand-Champagne. Le projet vise la restauration de l'enveloppe, le remplacement des portes et fenêtres par des composantes de même nature et la rénovation intérieure du bâtiment.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 365, avenue Outremont, voici l'extrait du procès-verbal :

Considérant que le projet vise la préservation de l'enveloppe du bâtiment et de ses caractéristiques architecturales;

Considérant que l'ardoise est une caractéristique existante dans l'unité de paysage et que ce type de toiture s'intègre à l'architecture du bâtiment;

Considérant que les nouvelles composantes sont de même nature que celles devant être remplacées et que l'apparence générale du bâtiment est préservée;

Considérant que l'approche architecturale et le projet de rénovation sont respectueux de l'esprit du concepteur initial et de son œuvre;

Considérant l'appui du Conseil local du patrimoine qui qualifie le projet de restauration d'exemplaire.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Sans réserve

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189 portant sur le PIIA*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O

MONTREAL 2030

S. O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet de la séance régulière du 7 juillet 2021.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 août 2021;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-07-22

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218358026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 6250, rue Hutchison, 6500, rue Hutchison, 62 avenue Beloeil, 1365, boulevard du Mont-Royal, 439, avenue Wiseman, 931, avenue Pratt et 419, boulevard Saint-Joseph - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances du 16 juin, 4 août et 1er septembre 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement 1189* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358026.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

6250, rue Hutchison,

Sans réserve.

Avec la suggestion suivante :

- Bonifier l'espace réservé à la circulation piétonne qui longe la façade sud du nouveau bâtiment afin d'améliorer le confort des piétons. Le camionnage sur le site devrait être planifié de façon à ce que les fréquences permettent une coexistence harmonieuse avec la fonction résidentielle.

6500, rue Hutchison

Avec la réserve suivante :

- Pour les revêtements PM1 et PM2, conserver le revêtement d'aluminium tel qu'autorisé. Les constructions hors toit rattachées à la terrasse pourraient avoir un revêtement d'acier de type AD 300 comme proposé dans le cadre de cette demande.

62, avenue Beloeil

Sans réserve.

1365, boulevard du Mont-Royal

Avec la réserve suivante :

- Pour le volume arrière, retirer les panneaux métalliques qui débordent de la largeur des fenêtres ou des regroupements de fenêtres.

Avec la suggestion suivante :

- Harmoniser la largeur des nouvelles fenêtres avec celles des fenêtres existantes du volume avant.

439, avenue Wiseman

Avec les réserves suivantes :

- En façade, arrondir les coins de la nouvelle marquise afin qu'elle s'intègre davantage avec les ouvertures existantes et le nouvel escalier extérieur;
- Afin qu'il s'agence à la nouvelle marquise, peindre en noir le nouveau garde-corps du perron avant;
- Afin de dissimuler la porte sous le perron avant, la couleur de celle-ci devra être appareillée à la couleur du perron.

Et avec les suggestions suivantes:

- Pour les garde-corps de la terrasse arrière, utiliser de l'aluminium en remplacement de l'acier galvanisé non peint;
- Pour le revêtement métallique corrugué, utiliser un profilé avec attaches dissimulées.

931, avenue Pratt

Avec la suggestion suivante :

- Intégrer certaines caractéristiques des garde-corps existants comme l'emplacement des supports verticaux, les attaches mécaniques ou encore en proposant une certaine variation dans les dimensions des composantes.

419, boulevard Saint-Joseph

Avec la réserve suivante :

- Pour les barrotins droits, préserver le détail des tiges torsadées.

Et la suggestion suivante :

- Conserver l'ensemble des colonnes et remplacer uniquement les garde-corps.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:39

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218358026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 6250, rue Hutchison, 6500, rue Hutchison, 62 avenue Beloeil, 1365, boulevard du Mont-Royal, 439, avenue Wiseman, 931, avenue Pratt et 419, boulevard Saint-Joseph - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les projets ont fait l'objet d'une présentation aux séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 juin, 4 août et 1^{er} septembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION**Relativement à l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison :**

Le projet vise la démolition d'un volume utilisé à titre d'entrepôt afin de construire un agrandissement de 6 étages comportant 197 logements et 250 cases de stationnement sur 3 niveaux de sous-sol.

L'approche conceptuelle vise la consolidation du bâti de Durocher par l'implantation d'un volume en barre parallèle à l'avenue, à laquelle se greffent une barre ainsi qu'une section perpendiculaire faisant le lien avec la section commerciale du bâtiment, tels des tiroirs. L'implantation a pour effet d'encadrer l'extrémité de l'avenue Durocher tout en offrant des espaces extérieurs de part et d'autre de l'élément horizontal. En termes de traitement architectural, l'approche réinterprète le langage industriel par l'utilisation d'une trame de béton apparente, la répétition des modules ainsi que l'utilisation de grandes baies vitrées.

L'agrandissement comporte un rez-de-chaussée en retrait. Sur la toiture, des constructions abritant les appareils mécaniques, les installations pour la piscine ainsi que les accès au toit.

L'agrandissement s'articule en plusieurs jeux d'avancées et de reculs. Les éléments perpendiculaires à l'avenue Durocher sont reliés à la barre verticale par des sections courbées. Les extrémités du bâtiment sont traitées telles des boîtes dont l'intérieur est revêtu de parement métallique anodisé, strié de coursives avec garde-corps composés de barrotins métalliques blancs. Le corps du bâtiment comporte des loggias avec garde-corps en barrotin métallique noir. Le revêtement du corps principal est en brique rouge.

Les ouvertures reprennent l'apparence des baies vitrées industrielles, avec cadre et carrelage en aluminium noir. L'entrée résidentielle, située dans le prolongement de l'avenue Durocher, est traitée en mur rideau.

Sur la toiture, les équipements mécaniques et les accès au toit se regroupent sur la section parallèle à Durocher, avec les compresseurs sur la moitié sud et les escaliers et sorties d'ascenseurs sur la moitié nord. Le volume parallèle à l'avenue Durocher comporte quant à lui la terrasse au toit avec piscine, ainsi qu'un appentis comportant des génératrices et des escaliers, les appentis et les écrans acoustiques sont revêtus de parement métallique noir. Les garde-corps de la terrasse et l'enceinte de la piscine sont en verre.

En termes d'aménagement des espaces extérieurs, le projet propose deux espaces de part et d'autre de la section horizontale. La section au sud comporte l'entrée charretière en pavé de béton couleur grise. Du côté est, le parvis des logements est séparé de la section véhiculaire centrale par un terre-plein végétalisé. Le parvis de l'entrée principale est en brique rouge. Du côté nord, le revêtement de brique rouge se poursuit afin d'accueillir un gym extérieur. Un talus végétalisé sépare l'espace extérieur du projet de la voie ferrée.

Les accès véhiculaires se font du côté est de Durocher, devant l'extrémité du bâtiment pour la rampe d'accès au stationnement souterrain. Le quai de chargement pour les camions est également accessible par Durocher et se situe le long de la partie existante commerciale.

Relativement à l'immeuble situé au 6500, rue Hutchison :

Le projet de construction d'un bâtiment principal résidentiel et de bureaux au 6500, rue Beaubien a été approuvé par le conseil d'arrondissement à la séance du 3 juin 2019 (résolution CA19 16 0227). Le bâtiment est en construction depuis l'été 2019.

Un second permis a été délivré le 22 juin 2020 (résolution CA20 16 0179). La demande visait alors des modifications aux constructions hors toit.

La présente demande vise à apporter les modifications suivantes :

- La modification des revêtements d'aluminium PM1 et PM2 se trouvant entre autres sur la façade ouest faisant face à la ruelle, sur la façade principale et au niveau des constructions hors toit par un revêtement d'acier de type ad-300.
- Également l'ajout de persiennes sur les élévations est et ouest, la modification des persiennes de la chambre annexe côté ruelle afin de faciliter leur intégration et l'ajout de portes doubles pour l'espace locatif sur la façade ouest faisant face à la ruelle.

Relativement à l'immeuble situé au 62, avenue Beloeil :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1937 et classée de catégorie 3 au répertoire Bisson. La résidence est située dans l'unité de paysage 4.3 Beloeil.

Le projet vise en façade le remplacement de la porte du balcon, la réfection du balcon et son garde-corps et la restauration de la saillie. Le projet vise aussi le remplacement de toutes les fenêtres par des fenêtres en aluminium anodisé clair ainsi que la modification de certaines ouvertures principalement situées sur le mur arrière. Ces modifications incluent le

remplacement d'une portion du mur du rez-de-chaussée par une verrière. À l'arrière, le balcon de l'étage est remplacé par une Juliette et une nouvelle terrasse et son escalier sont ajoutés.

Relativement à l'immeuble situé au 1365, boulevard du Mont-Royal :

L'immeuble situé au 1365-1375, boulevard du Mont-Royal fut une maison de chambres des soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Il a été construit en 1906 et a été agrandi en 1948. Le bâtiment est de catégorie 2 selon la classification Bisson et il est situé dans l'unité de paysage 4.4 Pagnuelo. Bien que le bâtiment n'est pas situé sur le site patrimonial du Mont-Royal, il y fait face et partage une forte proximité avec la montagne et le 1420, boulevard Mont-Royal, l'ancienne maison mère des soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Ce projet vise d'une part la restauration du bâtiment d'origine, le remplacement des portes et fenêtres et propose la modification des façades de la portion agrandie réalisée en 1948 afin de lui donner une lecture plus contemporaine.

Le projet comprend un petit agrandissement à la jonction de la portion la plus ancienne du bâtiment et son volume agrandi en 1948. Un accès au toit est aussi prévu par cet agrandissement. Enfin, le projet prévoit le changement de couleur des boiseries ainsi que des portes autorisées par la RÉSOLUTION CA21 16 0109.

Relativement à l'immeuble situé au 439, avenue Wiseman :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1943, non catégorisée au répertoire Bisson et située dans l'unité de paysage 2.7 Saint-Viateur.

Le projet vise en façade la modification du perron avant et son escalier et l'ajout d'une marquise. Le nouveau garde-corps sera en acier et la géométrie de l'escalier est modifiée afin d'inverser le parcours et se terminer du côté du trottoir d'accès. À l'arrière, le projet vise un agrandissement au niveau du rez-de-jardin et un toit-terrasse au niveau du rez-de-chaussée. Des modifications aux ouvertures et le retrait de la marquise sont aussi prévus. L'agrandissement sera recouvert d'un revêtement blanc métallique au profil corrugué. Les garde-corps seront en acier galvanisé. Une pergola et un écran ajouré sont aussi prévus dans le même type de matérialité.

Relativement à l'immeuble situé au 931, avenue Pratt :

Le bâtiment est une résidence bifamiliale jumelée construite en 1942, classé 3 au répertoire Bisson et situé dans l'unité de paysage 1.2-North.

Le projet vise en façade le remplacement des garde-corps du perron et du balcon. Les nouveaux garde-corps seront en fer forgé de couleur noire. Le projet vise aussi la réfection du balcon et sa structure. Le nouveau plancher du balcon sera en fibre de verre de couleur anthracite et les nouveaux fascias et soffites en pin.

Relativement à l'immeuble situé au 419, boulevard Saint-Joseph :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1930. Il est non catégorisé selon la classification Bisson et se trouve dans l'unité de paysage 1.3 Wilder.

La modification de la hauteur et le remplacement des garde-corps et escalier de la façade avant ont déjà été approuvés dans la demande de permis 3001019593-20. La présente demande vise le matériau de remplacement (aluminium soudé peint au lieu d'acier peint) et la modification du motif du garde-corps à l'étage pour éviter l'escalade et être conforme au Code et aux règlements lorsque sa hauteur sera augmentée de 30" à 42".

JUSTIFICATION

Aux séances du 16 juin, du 4 août et du 1^{er} septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés. Séance du 4 août :

Relativement à l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que le projet respecte les orientations préliminaires du CCU;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre adéquatement au site enclavé en termes de volumétrie et d'implantation, en créant un encadrement du prolongement de l'avenue Durocher et en favorisant une implantation en retrait des limites du terrain au bénéfice des propriétés résidentielles adjacentes;

CONSIDÉRANT que le volume généreux permet de créer un mur coupe-son entre la voie ferrée et les propriétés résidentielles au sud et à l'ouest;

CONSIDÉRANT que le concept s'inspire fortement des caractéristiques du milieu industriel en transformation dans lequel le projet s'insère, en reprenant des éléments architecturaux telles la trame quadrillée en maçonnerie, la répétition des modules, la largeur des ouvertures ainsi que l'utilisation de brique rouge;

CONSIDÉRANT que le projet implique un ajout de verdissement de 13 % de la superficie du site;

CONSIDÉRANT que, bien que les constructions hors toit sont visibles des avenues limitrophes que sont Durocher et Querbes, elles s'intègrent adéquatement de par leur forme et matériaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs contraintes empêchent le déplacement des accès véhiculaires que sont le quai de chargement et l'entrée du stationnement, notamment le fait que la portée des travaux exclut dans la zone de manutention du bâtiment existant ou la présence des infrastructures souterraines qui affectent la continuité du stationnement en sous-sol;

CONSIDÉRANT que les circulations dans l'espace extérieur à l'avant du projet sont adéquatement ségréguées de façon à assurer la sécurité des personnes.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Sans réserve.

Et avec la suggestion suivante :

- Bonifier l'espace réservé à la circulation piétonne qui longe la façade sud du nouveau bâtiment afin d'améliorer le confort des piétons. Le camionnage sur le site devrait être planifié de façon à ce que les fréquences permettent une coexistence harmonieuse avec la fonction résidentielle.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 6500, rue Hutchison, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que l'ajout des persiennes est requis pour le bon fonctionnement des systèmes mécaniques du bâtiment et des unités d'habitation;

CONSIDÉRANT que plusieurs petites persiennes sont localisées à l'intérieur de loggias et sous les balcons supérieurs et qu'ainsi elles seront peu visibles;

CONSIDÉRANT que l'ajout de la porte permet un accès direct à la ruelle;

CONSIDÉRANT que l'ajout de persiennes pour la chambre annexe affecte peu l'apparence générale du bâtiment et sera peu visible de la voie publique;

CONSIDÉRANT que le revêtement d'acier proposé en remplacement du revêtement d'aluminium autorisé est de qualité inférieure et est entre autres présent sur la façade principale du bâtiment.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la réserve suivante :

- Pour les revêtements PM1 et PM2, conserver le revêtement d'aluminium tel qu'autorisé. Les constructions hors toit rattachées à la terrasse pourraient avoir un revêtement d'acier de type AD 300 comme proposé dans le cadre de cette demande.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 62, avenue Beloeil, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que le projet vise pour la façade un retour à la composante d'origine;

CONSIDÉRANT que la proposition est de qualité et rehausse l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au mur latéral et au mur arrière s'intègrent et prennent place dans une portion agrandie du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les murs où est proposée la verrière nécessitent des travaux;

CONSIDÉRANT que la nouvelle terrasse s'intègre au concept architectural de la verrière;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de PIIA.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Sans réserve.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 1365, boulevard du Mont-Royal, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT la proximité du site patrimonial déclaré du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est selon la classification Bisson de catégorie 2;

CONSIDÉRANT que le projet propose la préservation de composantes significatives du volume original;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre dans l'unité de paysage Pagnuelo et l'ensemble formé avec le 1420, boulevard Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au volume arrière renforcent le lien avec l'architecture conventuelle et les origines plus institutionnelles tout en affirmant l'usage résidentiel du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement à la jonction entre les deux portions du bâtiment s'intègre aux modifications apportées au volume arrière;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les orientations du CCU lors de la demande d'avis préliminaire et la séance du 4 août 2021;

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la réserve suivante :

- Pour le volume arrière, retirer les panneaux métalliques qui débordent de la largeur des fenêtres ou des regroupements de fenêtres.

Avec la suggestion suivante:

- Harmoniser la largeur des nouvelles fenêtres avec celles des fenêtres existantes du volume avant.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 439, avenue Wiseman, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que l'intervention en façade s'intègre dans l'environnement bâti et améliore l'aspect général de ce mur, mais que la marquise s'intègre moins ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement est seulement au rez-de-jardin et que la proposition est bien adaptée au site;

CONSIDÉRANT que le mur arrière est en retrait par rapport au voisin jumelé et que l'agrandissement a peu d'impact négatif sur ce dernier ;

CONSIDÉRANT que le revêtement blanc proposé s'intègre à l'environnement bâti des cours arrière ;

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec les réserves suivantes :

- En façade, arrondir les coins de la nouvelle marquise afin qu'elle s'intègre davantage avec les ouvertures existantes et le nouvel escalier extérieur.
- Afin qu'il s'agence à la nouvelle marquise, peindre en noir le nouveau garde-corps du perron avant.
- Afin de dissimuler la porte sous le perron avant, la couleur de celle-ci devra être appareillée à la couleur du perron.

Et avec les suggestions suivantes:

- Pour les garde-corps de la terrasse arrière, utiliser de l'aluminium en remplacement de l'acier galvanisé non peint.
- Pour le revêtement métallique corrugué, utiliser un profilé avec attaches dissimulées.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189 portant sur le PIIA* .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 931, avenue Pratt, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que les garde-corps en place présentent des éléments facilitant l'escalade;

CONSIDÉRANT que bien que la géométrie des nouveaux garde-corps soit différente de celle du voisin jumelé, la matérialité est préservée et le projet s'intègre;

CONSIDÉRANT que le fascia en cascade et le soffite en bois améliorent l'apparence du balcon.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la suggestion suivante :

- Intégrer certaines caractéristiques des garde-corps existants comme l'emplacement des supports verticaux, les attaches mécaniques ou encore en proposant une certaine variation dans les dimensions des composantes.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du 16 juin :

Relativement à l'immeuble situé au 419, boulevard Saint-Joseph, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que la proposition améliore la sécurité des garde-corps et que les modifications sont apportées en préservant certains éléments décoratifs d'origine;

CONSIDÉRANT que le changement de matérialité n'a pas d'impact sur l'apparence générale de la façade;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale de l'immeuble.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la réserve suivante :

- Pour les barrotins droits, préserver le détail des tiges torsadées.

Et la suggestion suivante :

- Conserver l'ensemble des colonnes et remplacer uniquement les garde-corps.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTREAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Les dossiers ont fait l'objet d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 4 août 2021.

Étapes à réaliser :

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du *Règlement 1189* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elise LACOURSIERE BOURGET
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-26

Tom FLIES
Chef de Division urbanisme, permis inspection

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1215069020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 6 juillet 2021

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 6 juillet 2021.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-09-09 18:58
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215069020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 6 juillet 2021

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 6 juillet 2021.

JUSTIFICATION

Dépôt du compte rendu pour information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-22

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1217426003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport scientifique du professeur Frédérique Dejean, PhD, de l'Université du Québec à Montréal intitulé «Les synagogues hassidiques à Outremont et dans le Mile End: Évaluation de la situation actuelle, des besoins et des enjeux urbains».

Il est décidé de:

DÉPOSER le rapport scientifique de recherche du professeur Frédérique Dejean, PhD, de l'Université du Québec à Montréal intitulé « Les synagogues hassidiques à Outremont et dans le Mile End: Évaluation de la situation actuelle, des besoins et des enjeux urbains».

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:44

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217426003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport scientifique du professeur Frédérique Dejean, PhD, de l'Université du Québec à Montréal intitulé «Les synagogues hassidiques à Outremont et dans le Mile End: Évaluation de la situation actuelle, des besoins et des enjeux urbains».

CONTENU

CONTEXTE

Depuis son arrivée en poste, le maire d'Outremont, M. Philippe Tomlinson, anime un comité bon voisinage composé d'une dizaine de citoyen.ne.s. Ce dernier se rencontre environ 5 fois par année pour discuter d'enjeux entourant la cohabitation et le vivre-ensemble entre voisin.e.s issu.e.s de diverses communautés. Plusieurs enjeux concernent la cohabitation harmonieuse et le partage équitable du domaine public entre les communautés hassidiques et non hassidiques. Notamment au niveau de la propreté du milieu et de la tenue d'événements publics.

Pour ouvrir le dialogue et solutionner ces enjeux, l'arrondissement d'Outremont a mandaté l'Institut du Nouveau Monde pour créer la Table de concertation bon voisinage composée de 8 membres paritaires, dont 4 personnes juives hassidiques et 4 personnes d'autres communautés. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est partie prenante de ce projet, pour le quartier Mile-End, où ces enjeux ont également été soulevés par la population.

Pour servir de base de travail et de réflexion, trois études seront effectuées par des scientifiques. Deux de ces études ont été financées par l'arrondissement Outremont et du Plateau-Mont-Royal en lien avec les sujets suivants:

- Menée par Frédéric Dejean, professeur au Département des sciences des religions de l'UQAM, la première étude aura pour objectif d'identifier les lieux de culte existants et d'établir une cartographie des lieux en fonction des usages et de la fréquentation. Combien s'y rendent ? Est-ce à pied ou en auto ? Cette étude se fera en collaboration avec d'autres arrondissements, notamment Plateau-Mont-Royal, où sont installées plusieurs synagogues.
- Une deuxième étude, réalisée par la doctorante Valentina Gaddi et supervisée par la professeure titulaire Valérie Amiraux, établira une cartographie des interactions entre les résidents des communautés juives et les non-juifs dans les lieux publics comme les parcs et les trottoirs. Qu'est-ce qui se passe quand ces gens doivent partager l'espace public ? Est-ce que cela se passe de manière harmonieuse ou non ?.

Et une étude a été financée par les communautés hassidiques en lien avec le sujet suivant pour compléter le portrait:

- étude démographique des communautés juives hassidiques d'Outremont et du Mile-End.

Le présent dossier consiste à déposer le rapport de recherche de M.Dejean. Celui de Mme Gaddi sera déposé subséquemment comme les travaux sont en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0063 - 2 mars 2020 - Affecter un montant total maximal de 30 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement afin de créer une table de concertation issue du Comité de bon voisinage et assurer la réalisation d'études de diagnostic.

CA20 16 0293 - 13 octobre 2020 - Octroyer un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Institut du Nouveau Monde, pour un montant total maximal de 35 231 \$, incluant une contingence de 15 % de 4 596 \$ et toute taxe applicable, pour accompagner l'arrondissement d'Outremont dans la création d'une Table de concertation bon voisinage

- 15 novembre 2020 - Octroyer deux (2) contrats de services professionnels d'une somme maximale de 30 081,38 \$, toutes taxes applicables et contingences incluses, aux chercheurs Frédéric Dejean de l'UQAM et à Valentina Gaddi, étudiante au doctorat, en regard des montants indiqués

- 2 décembre 2020 - Octroyer un contrat de services professionnels d'une somme maximale de 5 000 \$, toutes taxes applicables et contingences incluses à Mme Valérie Amiraux, superviseuse de recherche et sociologue

DESCRIPTION

Le rapport de recherche intitulé « Les synagogues hassidiques à Outremont et dans le Mile End: Évaluation de la situation actuelle, des besoins et des enjeux urbains» aborde les sujets suivants:

- *Introduction : quand les besoins religieux des uns deviennent le problème public des autres;*
- *La présence hassidique à Montréal*

La démographie hassidique à Outremont et dans le Mile End

Un lien étroit entre la géographie des synagogues et la démographie hassidique

Les synagogues identifiées à Outremont et sur le Plateau-Mont-Royal

« No synagogue, no life »

La synagogue, institution clef de la « complétude institutionnelle »

L'aménagement des synagogues, occasions de controverses

« The challenge is mostly space »

- *Les synagogues et le cadre réglementaire*

Une même réalité, mais plusieurs nomenclatures

Les lieux de culte minoritaires : une problématique montréalaise

La perception du zonage religieux par les représentants et les leaders hassidiques

Des pistes de solution pour les synagogues envisagées par les représentants et les leaders

- *Disposer d'une synagogue, élément de la liberté de religion*

La liberté de conscience et de religion : un socle fondamental

Des décisions de justice qui éclairent le cas des synagogues.

Une liberté qui n'est pas absolue

Une question d'équilibre entre la liberté de religion et le bien commun

Comment apprécier la légitimité de la limitation de droits constitutionnels?

- *Des synagogues qui ont des impacts sur le quotidien des résident.e.s*

Des nuisances et du bon voisinage

Les nuisances vécues par les résident.e.s

Une certaine idée de l'environnement outremontais

Montrer ce qui est généralement caché

Annexe 1 – Les synagogues hassidiques dans Outremont et le Plateau-Mont-Royal : plus de trente années de controverses

Annexe 2 – Photographies de l'intérieur de quelques synagogues

Annexe 3 – Références bibliographiques

JUSTIFICATION

Ce rapport scientifique sera présenté par M.Dejean aux membres de la Table de concertation bon voisinage lors de leur seconde rencontre et servira de base de discussion pour déterminer les enjeux sur lesquels ils souhaitent travailler.

Ce rapport est essentiel pour mieux comprendre les habitudes de vie des communautés hassidiques dans le quartier d'Outremont et ainsi favoriser une cohabitation harmonieuse. Il contribue d'ailleurs à l'orientation stratégique «une communauté en harmonie» du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement visant à faire d'Outremont une communauté inclusive et harmonieuse qui lutte contre le racisme et la discrimination systémique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTREAL 2030

Ce rapport de recherche contribue aux engagements relatifs à l'ADS+ en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'orientation stratégique «une communauté en harmonie» du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement visant à faire d'Outremont une communauté inclusive et harmonieuse qui lutte contre le racisme et la discrimination systémique.

Ce rapport met en lumière des éléments qui permettront de discerner de façon préventive les effets distincts que pourrait avoir l'adoption de projet sur les personnes issus de groupes religieux minoritaires et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés.

Il permettra aussi aux membres de la Table de concertation de bon voisinage de discuter autour de fondements communs et ainsi de mieux choisir les enjeux sur lesquels ils souhaiteront proposer des recommandations à l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dépôt de ce rapport est approuvé, il permettra à l'ensemble de la population de prendre connaissance des résultats de recherche de M.Dejean et ainsi mieux comprendre les communautés hassidiques qui composent plus de 20 % de la population totale d'Outremont.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La recherche sera présentée aux élu.e.s et fonctionnaires. Elle sera également présentée aux membres de la Table de concertation bon voisinage et déposée sur notre site internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation interne du rapport.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2021-08-25



Dossier # : 1207426013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'inventaire 2019 des émissions de gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont produit par l'organisme Enviro-accès en concordance avec le programme Partenaire dans la protection du climat.

Il est décidé de :
DÉPOSER le rapport d'inventaire 2019 des émissions de gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont produit par l'organisme Enviro-accès en concordance avec le programme Partenaire dans la protection du climat.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:45

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207426013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'inventaire 2019 des émissions de gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont produit par l'organisme Enviro-accès en concordance avec le programme Partenaire dans la protection du climat.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses orientations stratégiques 2021-2025, l'arrondissement d'Outremont a choisi de se concentrer sur 5 orientations dont «une transition écologique réussie» jugée prioritaire. En ce sens, l'arrondissement a décidé de se doter, pour l'année 2019, de son propre inventaire des gaz à effet de serre en considérant l'approche cycle de vie. Le dernier inventaire avait été entrepris par la Ville de Montréal en 2015 et comprenait moins de sources de données.

Pour ce faire, l'arrondissement a mandaté l'équipe d'Enviro-accès afin de réaliser les inventaires GES pour les activités municipales et communautaires selon une approche cycle de vie. Les exigences de l'étape 1 «établir un inventaire et des prévisions des émissions de GES» du programme Partenaires dans la protection du climat ont donc été respectées.

Les étapes 2 et 3 du programme PPC, «établir un objectif de réduction des émissions» et «élaborer un plan d'action local» sont en cours de réalisation et seront adoptés en 2022. Puis, les étapes 4 et 5 «mettre en œuvre le plan d'action local ou une série d'activités» et «surveiller les progrès et présenter les résultats» seront entreprises.

Finalement, ce rapport a pu être financé grâce à l'adoption, en juillet 2019, de la refonte de la réglementation du stationnement dont l'un des objectifs était d'investir les profits générés par les revenus supplémentaires dans les mesures de la transition écologique, notamment la réduction des gaz à effet de serre, le transport et le verdissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0092 - 2 mars 2020 - Motion du cabinet - Programme partenaire dans la protection du climat

D1207426008 - 28 septembre 2020 - Octroyer par contrat de services professionnels une somme maximale de 37 654,31 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Enviro-Accès inc. afin de réaliser, en deux phases (municipale et communautaire), l'inventaire et l'analyse des émissions des gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont

CA20 16 0322 - 2 novembre 2020 - Adopter la Planification stratégique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Outremont a mandaté l'entreprise Enviro-Accès Inc. pour la réalisation du bilan GES pour l'année 2019, en utilisant le Greenhouse Gas Protocol, établi par le World Business Council for Sustainable Development et la norme internationale ISO 14064- 1 tout en respectant les exigences du programme PPC ainsi que la philosophie de la norme ISO 14040.

Pour la phase 1, l'ensemble des sources reliées aux activités municipales (secteur corporatif), notamment les bâtiments municipaux et installations, l'éclairage des voies publiques et feux de circulation, les installations de traitement des eaux usées et de traitement de l'eau, le parc automobile municipal et les secteurs des déchets solides municipaux ont été répertoriées.

Pour la phase 2, les sources d'émissions communautaires (de la collectivité dans son ensemble), notamment les émissions de GES reliées à la consommation d'énergie des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial, industriel, le transport routier et les déchets solides, ont été ajoutées. Les calculs d'émissions de GES de chaque source ont été réalisés à partir des données recueillies. Les inventaires des activités municipales (corporatif) et communautaires (collectivité) pour la phase 2 ont été intégrés dans un chiffrier excel.

JUSTIFICATION

L'inventaire des GES est essentiel afin d'avoir un portrait de l'état actuel des émissions de l'arrondissement dans le but d'établir un objectif clair et réaliste de réduction de GES dans les années à venir ainsi qu'un plan d'action. Par le dépôt de ce rapport, la première étape du PPC est ainsi réalisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la réalisation de cet inventaire, l'arrondissement d'Outremont s'inscrit dans la Plan Climat 2020-2030 qui constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la One Planet Charter auquel elle souscrit. Le Plan climat 2020-2030 est l'outil principal pour atteindre le nouvel objectif de la Ville, soit de réduire de 55 % ses émissions de GES d'ici 2030. L'arrondissement d'Outremont adhère à cette cible et aux orientations de ce plan.

Pour davantage de détails en lien avec les priorités du plan d'action et l'ADS+, prière de consulter la grille d'analyse Montréal 2030 ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce rapport conditionne la réalisation des deux prochaines étapes du PPC, soient établir un objectif de réduction des émissions et élaborer un plan d'action local (PAL).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La synthèse du rapport sera présentée lors des activités de la «Consultation publique pour le plan d'action de réduction GES et de résilience aux changements climatiques - Outremont».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes:

- établir un objectif de réduction des émissions;
- consulter la population lors d'une consultation publique;
- élaborer un plan d'action local (PAL);
- présenter publiquement le rapport.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fanny CHARETTE-GAGNON, Outremont
Zineb ALAOUI, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Marie-Claude LEBLANC, Outremont
Maude HÉROUX, Outremont
Tania-Cynthia VAN ZUIDEN, Outremont
Marie-Hélène LAVALLÉE, Outremont

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 25 août 2021
Tania-Cynthia VAN ZUIDEN, 13 août 2021
Maude HÉROUX, 4 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2021-08-25



Dossier # : 1218145003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont (2021-2030)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218145003;

Il est recommandé:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont (2021-2030).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 20:29

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218145003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont (2021-2030)

CONTENU

CONTEXTE

Dans les prochaines années, l'arrondissement d'Outremont compte réaliser des investissements majeurs pour actualiser, rehausser et bonifier l'offre et la desserte en parcs et bâtiments publics sur son territoire pour qu'ils répondent aux besoins de ses citoyens. Le plan directeur des parcs et des bâtiments publics énonce ainsi les priorités pour l'aménagement de 23 parcs et de 9 bâtiments publics.

S'échelonnant sur une période de 10 ans, le plan permet de réaliser des investissements cohérents en fonction d'une vision et d'objectifs d'ensemble. Le plan directeur des parcs et des bâtiments permet aussi de définir le cadre de planification des projets d'aménagement visés et un plan d'action et de mise en œuvre.

L'arrondissement Outremont est reconnu pour la qualité de son cadre bâti dont les caractéristiques et la valeur patrimoniale sont reconnues à l'échelle métropolitaine et provinciale, de ses espaces verts luxuriants et de ses multiples et différents parcs qui satisfont les besoins d'une population diversifiée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA20 16 0237 - Octroyer un contrat d'un montant de 171 846,23 \$ (taxes incluses) à la firme d'architecture Provencher Roy + Associés Architectes Inc. pour l'acquisition de services professionnels pour le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 20-18094 (3 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 202 778,55 \$ (Contrat : 171 846,23 \$ + Contingences : 30 932,32 \$) (taxes incluses) – Dépense provenant du Programme triennal d'immobilisations

DESCRIPTION

Le plan directeur répond aux enjeux territoriaux suivants :

- Optimiser la répartition géographique des équipements desservant la population;
- Actualiser certains bâtiments et installations extérieurs dans un contexte patrimonial très fort et contribuant à l'identité de l'arrondissement;
- Tendre vers la transition écologique par l'introduction du développement durable comme cadre de référence pour les interventions futures;
- Tirer profit des pôles d'activités existants au sein de l'arrondissement pour renforcer les synergies potentielles entre les bâtiments, leurs usages et les parcs de l'arrondissement;

- Assurer la complémentarité de la programmation des bâtiments, parcs, mini-parcs et places à l'échelle des districts et de l'ensemble de l'arrondissement afin de satisfaire les clientèles visées;
- Combler de nouveaux besoins sportifs, culturels et de loisirs dans un contexte urbain dense et dans des bâtiments existants ayant hérité de formes difficilement conciliables aux besoins actuels.

Contribuant à la transition écologique déjà amorcée par l'arrondissement, le plan directeur s'inscrit dans une approche de planification urbaine durable déterminée par le contexte social, économique et environnemental de l'arrondissement d'Outremont.

L'approche de développement durable du plan directeur est vouée à doter ce document de planification d'un cadre de réflexion flexible et pragmatique pour les interventions à venir afin de tendre vers des pratiques guidées par les principes du développement durable et adaptées à la réalité propre à l'arrondissement d'Outremont.

Le plan directeur respecte plusieurs critères et principes de développement durable, notamment : l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs, l'amélioration des conditions de vie, la conservation des milieux naturels, la lutte contre les changements climatiques, un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs, et l'accessibilité universelle.

JUSTIFICATION

Une vaste démarche participative a été engagée auprès des parties prenantes et de la population de l'arrondissement d'Outremont afin de bien cibler les priorités qui pourront répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens d'Outremont et d'élaborer un plan directeur à leur image.

Souscrivant aux principes d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle (ADS+), la démarche participative s'est réalisée dans un réel souci d'inclusivité. Des stratégies ont été déployées pour aller à la rencontre de groupes sous-représentés en consultation publique et pour favoriser la révélation d'une diversité de points de vue.

Différentes activités ont été mises en place dans un cadre à la fois informatif et créatif afin de mettre en lumière toutes les problématiques, les enjeux d'aménagement et les pistes de solutions prometteuses.

Ce sont plus de 90 partenaires qui se sont exprimés dans des groupes de discussion thématiques, près d'une soixantaine de citoyens qui se sont présentés dans une rencontre publique virtuelle, 121 personnes qui ont répondu au sondage en ligne, 74 idées qui ont été partagées sur la Plateforme Réalisons Montréal, sans oublier une douzaine d'employés qui ont témoigné de leur expérience précieuse des parcs et des bâtiments d'Outremont.

Répondant aux principaux enjeux relevés dans un diagnostic territorial et social exhaustif et prenant en compte les résultats des différents exercices consultatifs, la vision constituant l'assise du plan directeur s'énonce comme suit :

« Le réseau de parcs et de bâtiments municipaux d'Outremont répond aux besoins actuels et futurs de la population par des aménagements inclusifs, durables et favorables au bien-être de tous, mettant en valeur la richesse patrimoniale de l'arrondissement tout en garantissant son attractivité. »

La vision s'articule à travers quatre grands principes :

- Répondre aux besoins actuels et futurs de tous les Outremontais et Outremontaises;
- Offrir un réseau d'espaces publics variés, vivants et animés;
- Construire une offre résiliente et durable dans un contexte urbain dense;

- Concilier richesse patrimoniale et transformation urbaine.

Une mise en œuvre identifiant les actions clés à poser à l'échelle de l'arrondissement, des districts le composant, des parcs et des bâtiments permet de planifier concrètement la réalisation des intentions poursuivies par le plan directeur. Le succès de la démarche repose sur la collaboration des parties prenantes.

Des actions doivent donc être entreprises par les autorités concernées à court, moyen et long terme pour activer la mise en œuvre de la vision.

Souple et adaptable en fonction des besoins évolutifs de la population, le plan directeur se veut un outil de planification vivant. Une actualisation aux cinq ans est donc nécessaire pour constater les effets des premières actions engagées et rectifier le tir à la lumière de ces constats et des besoins évolutifs de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Montréal 2030 est le premier plan stratégique adopté par la Ville de Montréal afin de rehausser la cohérence et l'impact de l'action municipale ainsi que proposer un cadre d'action permettant de relever collectivement les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Élaboré en pleine crise sanitaire, le plan stratégique vise une relance articulée autour d'une vision d'avenir forte et rassembleuse. Celle se décline en quatre orientations : • Accélérer la transition écologique; • Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion; • Amplifier la démocratie et la participation; • Stimuler l'innovation et la créativité.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? Au courant de l'année 2020, l'arrondissement d'Outremont a entamé la planification stratégique pour la période 2021-2025. Ce plan est un outil de prise de décision ayant comme principal intérêt le bien-être des outremontais(es). Il vise à donner une vision d'avenir forte et inspirante pour l'arrondissement, définir ses priorités, défis et valeurs ainsi qu'orienter ses actions. Ainsi, plusieurs documents de planification s'inscrivent en concordance avec les engagements énoncés dans la planification stratégique de l'arrondissement d'Outremont et participent à l'atteinte des cibles prioritaires visées à l'horizon 2025. Les orientations de la planification stratégique de l'arrondissement d'Outremont sont les suivantes : • Une transition écologique réussie; • Une organisation performante, humaine et agile; • Une communauté en harmonie;			

- Un espace public renouvelé et un patrimoine bâti protégé;
- Des services adaptés aux besoins de la population;
- Un milieu de vie sécuritaire.

Section B - Test climat

<i>Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses</i>	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
La transition environnementale de l'arrondissement d'Outremont est nouvellement amorcée et prend forme au sein de divers plans. Ces documents abordent différents volets du développement urbain durable, voici les principaux : • La planification stratégique; • Le plan de gestion de la forêt urbaine; • Le plan maître de plantation; • Le plan de gestion des déplacements; • Le plan directeur des rues et des ruelles résilientes et sécuritaires. L'arrondissement d'Outremont se démarque aussi pour plusieurs initiatives visant l'adoption d'un comportement toujours plus écoresponsable : • Membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et la réalisation d'un mandat EnviroAction visant d'abord l'évaluation des GES de l'arrondissement puis optionnellement l'évaluation de la communauté; • Compost systématique à l'initiative des employés de l'arrondissement; • Membre vélosympathique Argent (en cours) par l'organisation Vélo Québec visant à offrir une banque de ressource pour promouvoir la pratique du vélo; • Remplacement de l'éclairage dans les parcs et les bâtiments à l'éclairage DEL; • Recommandations de pratiques écoresponsables pour l'entretien des parcs; • Stratégie de gestion de dossier décisionnel assurant une mise en œuvre du plan de développement durable de la Ville de Montréal; • Comité de la transition écologique nouvellement créé et portant sur la gestion interne des opérations de l'arrondissement; Enfin, le dynamisme et la proactivité de l'arrondissement d'Outremont en matière de développement durable brillent également par la présence de quelques projets environnementaux exemplaires.			

Section C - ADS+ *

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses		<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :				
a. Inclusion · Respect et protection des droits humains · Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		x		
b. Équité · Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		x		
c. Accessibilité universelle · Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		x		
La présente démarche souscrit aux principes d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle. Cette approche vise à permettre de relever les défis particuliers, les freins ou les enjeux spécifiques vécus par des populations susceptibles d'être sous-représentées ou vulnérables en raison de leur sexe, leur âge, leur situation de handicap, leur classe sociale, etc. Des stratégies d'inclusivité ont été déployées à toutes les étapes du mandat afin de saisir les différentes réalités que vivent les citoyen(ne)s, de favoriser la participation de tous à la planification des parcs et des bâtiments publics ainsi que de trouver des solutions adaptées.				

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dépôt de ce Plan permettra d'avoir une vue d'ensemble quant aux orientations relatives aux projets de développement, de conservation, de rénovation et de revitalisation prévus dans les parcs et les bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.
L'arrondissement d'Outremont sera mieux outillé pour mieux guider l'investissement et mieux intervenir sur son territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont sera annoncé dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et dans l'infolettre ainsi que sur le site web de l'Arrondissement.
Les mesures incluses dans le Plan d'action 2021-2030 feront l'objet de communications ponctuelles au cours des prochaines années de déploiement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le plan d'action décennal proposé aujourd'hui est appelé à évoluer dans les prochaines années. Il pourra ainsi être actualisé au fil du temps, dans le but de demeurer vivant et adapté à la réalité outremontaise.

Le bureau de projet et de développement durable de l'arrondissement d'Outremont assurera le suivi des réalisations et la mise à jour du plan d'action, tout en comptant sur la collaboration transversale de toutes les directions de l'Arrondissement pour sa mise en œuvre.

Le plan d'action se déploiera par des investissements à court, à moyen et à long terme. Les projets seront intégrés au programme décennal d'investissement (PDI).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-30

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement